

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

M A I 1775.

PREMIERE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

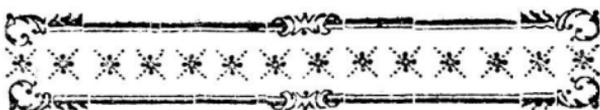
○

In octavo.

- *Ordonnances (ou recueil des) Mandemens & Censures de l'Evêque d'Arras, où l'on trouve d'excellentes regles pour la conduite des ames, des remèdes éprouvés pour déraciner les abus; des instructions pour l'usage des Sacremens &c.*
- *Oreste, ou les Coëphores, Tragédie d'Eschylé avec des notes. Paris 1770.*
- *Orphelin (l') Anglois, Drame en cinq Actes en Prose. Bruxelles 1770.*
- *Ouvrage Classique de l'Élegant Poète Mr. Arouet de Voltaire. Poèmes & Drames, pour les Académiciens, 3 vol. grand 8°. Oxford 1771.*

In-douze.

- *Observations de Chirurgie, auxquelles on a joint plusieurs réflexions en faveur des Etudians, par Mr. le Dran de la Société Académique des Arts, 2 volumes.*
- *Observations curieuses sur toutes les parties de la Physique, 2 vol.*
- *Observations Physiques & morales sur l'instinct des animaux, par Herm. Sam. Reimar, 2 vol. Amsterdam 1770.*
- *Observations philosophiques, sur le système de Newton, de Copernic, de la pluralité des mondes &c. précédées d'une dissertation théologique sur le tremblement de terre, les orages &c. Liège 1771.*



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

M A I 1775.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Dissertations sur les Pseaumes, & Préfaces sur chacun des cinq Livres Sapientiaux; composées en latin par Messire Jacques-Benigne Bossuet Evêque de Meaux. Traduites en françois & accompagnées de plusieurs notes. Par Mr. Le Roi. A Paris 1775, & se trouve à Liège chez Orval Demazeau. 1. vol. in-8°.

LA décadence presque générale de l'étude & de l'usage du latin, oblige les Gens de Lettres à traduire les ouvrages précieux que les grands Hommes de tous les siècles,

depuis la naissance de Rome , ont écrits dans le génie de cette langue si majestueuse & si opulente. Mr. Le Roi après avoir publié la traduction de la *Défense du Clergé de France*, encouragé par le succès de ce premier travail , n'a pas tardé à nous donner ces excellentes Dissertations sur les Pseaumes , & de leur donner par-là une circulation & une utilité plus générale.

Cette traduction joint à la fidélité , la clarté , la précision , la pureté du langage , & cette onction insinuante qui doit assaisonner tous les ouvrages sur la Religion ; quant à l'original il est très-superflu d'en faire l'éloge : les Théologiens le connoissent sans doute , & ceux qui ne l'ont point lu , seront convaincus de son mérite dès qu'ils le verront paroître sous le nom du grand Bossuet. Voici l'ordre & la distribution de l'ouvrage.

On trouve d'abord une Dissertation préliminaire , qui donne des regles générales pour l'intelligence des Pseaumes , en montre le sujet , en découvre l'esprit , détaille les fruits que leur lecture doit produire , & déduit les conséquences qu'un Chrétien attentif en peut tirer contre les prétentions des Incrédules : nous croions devoir faire remarquer particulièrement l'argument par lequel le célèbre Prélat conclut que le Pentateuque n'est point l'ouvrage d'Esdras. " David , notre véritable pindare , & „ nos autres Poëtes lyriques , ont mis en „ vers , non les jeux olympiques , & de fri-

„ voles combats, mais la foi d'Abraham,
 „ d'Isaac & de Jacob; les prédictions de
 „ Joseph confirmées par l'événement, & ses
 „ songes; les plaies de l'Égypte & la main
 „ vengeresse de Dieu; les combats livrés
 „ sous les auspices; les marches & contre-
 „ marches du Peuple Hébreu fugitif & errant
 „ dans le désert; ses fédérations, ses crimes
 „ ses châtimens, ses succès merveilleux mal-
 „ gré les pièges que lui tendoient ses enne-
 „ mis; la Loi publiée sur le mont Sinaï
 „ presque aussi-tôt après son évafion de l'E-
 „ gypte, au milieu des prodiges qui ren-
 „ doient palpable la présence de Dieu; en-
 „ fin toute l'Histoire écrite par Moïse & la
 „ chute même de ce Légiflateur, dont la
 „ foi aux promesses de Dieu fut douteuse
 „ & chancelante, & tout ce qui suivit ces
 „ événemens, afin d'en instruire la postérité,
 „ & d'inculquer tous ces faits dans la mé-
 „ moire par une répétition fréquente. Nos
 „ Poètes composent quelquefois leurs Vers
 „ des propres paroles employées par Moïse
 „ dans son Histoire. On retrouve dans un
 „ Pseaume ces mots tirés du Livre des
 „ Nombres : *Ils avoient encore la bouche* Num. XI.
 „ *remplie de viande, lorsque le Seigneur* 33.
 „ *fit éclater sa colère contre eux.* Quand
 „ le saint Roi David transporta l'Arche
 „ dans la Citadelle de Sion, il répéta ce
 „ qu'on voit dans le même Livre des Non-
 „ bres, en ces termes : *Pendant qu'on* Num. X.
 „ *élevoit l'Arche, Moïse disoit : Levez-* 35.
 „ *vous, Seigneur, que vos ennemis soient*

„ dissipés ; que ceux qui vous haïssent fuient
 „ de devant votre face. Il est évident que
 „ David , quand il fit son Cantique sur
 „ le transport de l'Arche , tira de cet en-
 „ droit ces paroles : *Que Dieu s'éleve , &*
 „ *ses ennemis soient dissipés ; & ce qui*
 „ *fuit immédiatement , qui n'est qu'une ré-*
 „ *pétition de ce qu'avoit dit Moïse. Dieu*
 „ *avoit prescrit à Aaron & à ses enfans de*
 „ *se servir de cette formule en bénissant le*
 „ *peuple : Que le Seigneur vous bénisse*
 „ *& vous garde ; que le Seigneur vous dé-*
 „ *couvre son visage & ait pitié de vous.*
 „ Or, David dans un Pseaume emploie la
 „ même pensée qu'il exprime ainsi : *Que*
 „ *Dieu nous regarde dans sa miséricorde &*
 „ *nous bénisse ; qu'il fasse éclater sur nous*
 „ *la lumière de son visage , & qu'il ait pitié*
 „ *de nous.* Les Poëtes Hébreux se propo-
 „ soient , en répétant ces paroles & d'au-
 „ tres semblables , tirées des Livres de Moïse
 „ & des anciens Cantiques chantés du tems
 „ de Moïse , de remettre sous les yeux ce
 „ grand Législateur , & les choses mémora-
 „ bles faites par son ministère , afin de con-
 „ firmer de plus en plus le peuple dans la
 „ croïance des anciennes merveilles. „ . . .
 „ Après plusieurs autres exemples d'allusions
 „ & de citations manifestes , Mr. Bossuet con-
 „ clut de cette sorte. “ Ce qu'on vient de
 „ dire doit nous faire admirer l'extrava-
 „ gance de ceux qui se sont imaginé que
 „ les Livres qu'on a toujours mis & toujours
 „ connus sous le nom de Moïse , étoient

„ l'ouvrage d'Auteurs plus récents. Les uns
 „ les attribuent à Esdras; les autres, qui
 „ sentent le ridicule & la fausseté de cette
 „ assertion, les disent composés par des
 „ Ecrivains plus anciens qu'Esdras, vers le
 „ tems de Salmanazar. C'est ce qu'avance
 „ un Auteur moderne de Hollande, sans
 „ citer en faveur de son opinion aucun mo-
 „ nument historique, aucun témoignage de
 „ la Tradition. Ces Critiques audacieux
 „ croient, sans doute, que pour être vérita-
 „ blement Chrétien, il suffit de prononcer
 „ le Nom de Jesus-Christ, quoiqu'on traite
 „ avec mépris les preuves sur lesquelles il
 „ appuie principalement sa mission. Ces
 „ hommes d'un esprit peu juste, ne craig-
 „ nent pas de tout bouleverser & se font un
 „ jeu de donner sur une matiere infiniment
 „ importante, un libre cours à leur imagi-
 „ nation, pourvû qu'ils paroissent par-là plus
 „ savans, plus pénétrants que les autres. Mais
 „ sans qu'il soit besoin de leur exposer les
 „ témoignages d'un grand nombre d'Ec-
 „ rains sacrés & de Prophètes, & de les
 „ confondre en considérant l'état même de
 „ la République des Hébreux, dont on ne
 „ peut ne pas voir la liaison avec l'Histoire
 „ & les Livres de Moïse, il ne faut pour les
 „ réfuter pleinement que leur citer David &
 „ les Hymnes de cet ancien Roi, que le
 „ Peuple Hébreu chantoit dans ces tems re-
 „ culés. D'autres Cantiques qu'on trouve
 „ dans le Livre des Pseaumes, confirment
 „ ma preuve. Salomon, par exemple, après

Pf. 131.

„ la dédicace du Temple , chante les prépa-
 „ ratifs qu'avoit fait David fon pere pour la
 „ construction de ce saint & superbe Bâti-
 „ ment. D'autres Poëtes chantent les belles
 „ actions de certains Rois pieux ; ils chan-
 „ tent la ruine & la captivité de la Nation,
 „ qui , violatrice des ordonnances de Moi-
 „ se , subit la peine dont ce Législateur l'a-
 „ voit menacée. Ethan Esraïte chante que
 „ la promesse faite à David & à sa postérité,
 „ d'être maintenu sur le Thrône d'une ma-
 „ niere stable , semble être annullée , & fol-
 „ licite la bonté divine par de pieux Can-
 „ tiques de remplir son ancienne promesse.
 „ Que dirai-je de plus ? Nous chantons des
 „ Cantiques où les faits sont bien circon-
 „ stanciés & les dates bien marquées , arri-
 „ vés , soit avant la construction du Tem-
 „ ple , soit pendant qu'il subsistoit , soit
 „ après sa destruction , soit plus récemment
 „ après qu'il eût été rebâti. En les chan-
 „ tant , ne nous semble-t-il pas être présens
 „ à ces anciennes assemblées , voir de nos
 „ yeux les saintes cérémonies qu'on prati-
 „ quoit autrefois , & sous le voile de ces
 „ cérémonies , contempler Jésus - Christ ,
 „ comme le faisoient le saint Roi David &
 „ les autres saints Prophètes ? „

Pf. 98

Les réflexions sur le stile des Pseaumes
 sont dignes du grand Homme qui à une
 érudition profonde joignoit l'étude des Bel-
 les-Lettres , & qui s'étoit mis parfaitement en
 état de prononcer sur le génie des Auteurs
 comme sur les matieres qu'ils traitent. C'est

un excellent Traité sur la Poësie lyrique. La sublimité & la noblesse des Pseaumes, l'énergie avec laquelle ils mettent les objets sous les yeux, les comparaisons qui forment les tableaux les plus naturels & les plus vrais, les mouvemens vifs & rapides qui transportent l'Ecrivain d'un objet à l'autre, & associent tout-à-coup les idées les plus grandes & les plus imprévûes, doivent placer cette Poësie au-dessus de tout ce que la profane antiquité a produit en ce genre.

De-là Mr. Bossuet passe aux différentes espèces de Pseaumes, & donne les raisons de cette différence : il traite ensuite de leur profondeur & de leur obscurité. Il compare le texte aux versions & en fait voir l'identité quand au fond : il donne la-dessus des regles pleines de sagesse & de lumiere.

Au chapitre VI. on voit des observations sur les titres & sur les Auteurs des Pseaumes, sur le chant & la musique des Hébreux. Les trois chapitres suivans retouchent & remanient les objets déjà traités dans les précédents, en y ajoutant des observations nouvelles.

La seconde Differtation est destinée à l'examen des explications que le célèbre Grotius a données à différents passages des Pseaumes & des Prophetes. On fait que Grotius s'étoit attaché aux interprétations jociniennes, & avoit détaché de leur vrai sens un grand nombre de textes qui établissent la Divinité du Fils de Dieu. Mr. Bossuet réfute ces erreurs; mais le sage Prélat toujours modeste

& modéré dans les controverses, ne fait point de son adverfaire un portrait défavantageux ; il rend justice à ses talens, à sa droiture, & même à une espèce d'attachement à la vraie Religion, qui l'a toujours empêché d'être un Protestant zélé. “ Je ne
 „ veux pas par ce que je viens de dire, di-
 „ minuer le moins du monde le mérite de
 „ Grotius. Ce Savant toujours occupé d'é-
 „ tudes solides & constamment attaché à la
 „ lecture des plus beaux monumens de l'an-
 „ tiquité, en trouvoit beaucoup qui le por-
 „ toient à rentrer dans le sein de l'Eglise
 „ Catholique. Il ne faut que lire ses Ou-
 „ vrages, en suivant l'ordre des tems où il
 „ les a composés & sur-tout ses Lettres,
 „ pour voir combien de jour en jour il fai-
 „ soit de pas vers elle. Et d'abord il re-
 „ poussa avec mépris & réfute solidement
 „ les accusations ridicules d'idolatrie & d'an-
 „ ti-christianisme, que nos adverfaires font
 „ à l'Eglise Romaine. Il désapprouve aussi
 „ la séparation faite par les Protestans sous
 „ le vain prétexte de réformer l'Eglise, &
 „ condamne ceux qui prétendent qu'on ne
 „ peut être sauvé dans la Communion Ro-
 „ maine : enfin il combat de la maniere la
 „ plus forte ceux qui, rejetant la Tradition
 „ des Sts. Peres, abandonnoient à chaque
 „ particulier la liberté d'interpréter arbitrai-
 „ rement l'Ecriture. „ (a).

(a) Le P. Pétau croyoit que la disposition où Grotius paroissoit être depuis long-tems de ren-

La troisieme, quatrieme, cinquieme, septieme, huitieme Differtations regardent quelques passages des Pseaumes touchant la Divinité de J. C. , sa naissance éternelle, sa Passion &c. que certains Critiques ont détourné du véritable sens que les Auteurs sacrés y ont exprimé. La sixieme Differtation prouve le péché originel par ce verset du Pseaume 50^{me} : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, & in peccatis concepit me mater mea.* ---- Dans l'explication des Pseaumes on a vû deux excès où ont donné presque tous les Interpretes. Les uns ont vû partout l'Histoire de Jesus-Christ, de l'Eglise & des Dogmes Catholiques; les autres n'y ont rien vû de tout cela. L'erreur est nécessairement dans ces deux extrêmités; Mr. Bossuet ramene les esprits vers cet heureux milieu qui est le séjour de la vérité. Les Pseaumes parlent évidemment de J. C. , de la Religion Chrétienne, des événemens qui doivent former ou illustrer un Peuple nouveau; mais en même-tems les Pseaumes font en quelque sorte une Histoire de la Nation Juive, ils rappellent le passé & célèbrent les faites du tems où ils ont été écrits.

Les Préfaces qui suivent ces Differtations, sont une excellente préparation à l'intelli-

trer dans la Religion de ses Peres, avoit enfin eu son plein effet. Il étoit persuadé que la mort l'avoit surpris dans des sentimens absolument orthodoxés. La correspondance qui subsistoit entre eux, pouvoit lui avoir donné la-dessus des connoissances particulieres. *V. les Mémoires du P. Nicéron. T. 37.*

gence des Livres Sapientiaux. Les Livres des Proverbes , de la Sageſſe , de l'Eccléſiaſtique ne préſentent point d'auffi grandes difficultés que celui de l'Eccléſiaſte & les Cantiques des Cantiques : auffi Mr. de Meaux s'applique-t-il particulièrement à jeter du jour ſur ces deux Ouvrages , qu'un Poëte-Philofophe vient de défigurer & de dégrader d'une maniere qui aſſûrément n'honore pas la Philoſophie. On peut oppoſer avec une pleine aſſûrance d'être d'accord avec le vrai ſens du Livre , *ce précis de l'Eccléſiaſte* par Mr. Boſſuet à celui que nous a donné Mr. de V.

“ Tout ce Livre ne renferme en quelque
 „ forte qu'un ſeul raifonnement. Le but de
 „ l'Auteur eſt de mettre en évidence cette
 „ propoſition : Tout ce qu'on voit ſous le
 „ Soleil eſt vain ; il n'eſt qu'une vapeur
 „ légère , qu'une ombre , que le néant
 „ même ; donc rien n'eſt grand dans l'homme , rien n'eſt vrai , rien n'eſt folide , ſinon de craindre Dieu , d'obéir à ſes commandemens , & de ſe conſerver pur & ſans tache pour comparoître au Jugement futur. Il prouve la premiere partie de cet enthymême en faiſant l'énumération de toutes les choſes humaines & en citant les expériences d'un très-grand Roi. La plûpart des hommes n'ont jamais goûté certains plaiſirs plus recherchés que les autres , ſoit parce qu'ils n'ont pas aſſez de richèſſes pour pouvoir ſe les procurer , ſoit parce qu'ils ne les connoiſſent pas , ſoit parce qu'ils ſont aſſez tempérans pour ne

„ se pas foucier d'en jouir. Mais Salomon le
 „ plus opulent des Rois , & tout-à-la-fois
 „ celui qui connoissoit plus à fond les cho-
 „ ses humaines , avoue de lui-même qu'é-
 „ tant dans une si grande abondance de
 „ biens , il ne s'est refusé la jouissance d'au-
 „ cun plaisir , & cependant qu'il est con-
 „ traint de reconnoître que ces plaisirs ,
 „ non-seulement sont vains & frivoles , mais
 „ même que les uns sont dignes de mépris ,
 „ & que les autres demandent des regrets.
 „ En conséquence , quoiqu'il fût , ce semble ,
 „ dans l'état le plus florissant & le plus
 „ heureux , il déclare que la vie lui étoit
 „ tellement à charge , qu'il préféreroit le sort
 „ de ceux qui n'étoient pas encore nés. „
 „ Il établit ce qu'il vient de dire en ob-
 „ servant que l'homme est assailli de maux
 „ dès le moment de sa naissance , & que la
 „ sagesse ne lui fournit aucun préservatif
 „ contre des accidens cachés & imprévûs ,
 „ qui ne lui sont pas moins funestes qu'un
 „ hameçon l'est aux poissons & des lacets
 „ aux oiseaux , où ils sont pris dans l'inf-
 „ tant le plus imprévû. D'ailleurs , ajoute-t-
 „ il , la sagesse elle-même , telle qu'elle se
 „ trouve parmi les hommes , ne peut être
 „ mise qu'au nombre des choses les plus
 „ vaines , & ne doit être regardée que
 „ comme un vrai tourment d'esprit : enfin
 „ l'homme , accablé de peines sans nombre ,
 „ de soins , de désirs , de travaux & d'er-
 „ reurs , est plongé dans une nuit si obscu-
 „ re , qu'il ne peut distinguer le sage de

„ l'insensé, &, ce qui est encore plus fâ-
 „ cheux, se distinguer lui-même de la brute,
 „ jusqu'à ce que tourné vers Dieu & vers ses
 „ jugemens, il apperçoive qu'il a dans lui quel-
 „ que chose de caché fait à l'image de Dieu,
 „ laquelle image doit, après que son corps
 „ sera dissous & redevenu poussiere, retour-
 „ ner à Dieu son Auteur, & subir son juge-
 „ ment. C'est ce que Salomon dit en un
 „ seul mot dans le dernier chapitre; mais
 „ tout le Livre mene à cette conclusion.
 „ L'Auteur y jette çà & là des semences de
 „ vérité, des sentences pleines de sens, qui
 „ sont comme des éclairs vifs & brillans au
 „ milieu des ténèbres les plus épaisses. Ces
 „ éclairs après avoir dissipé tous les nuages,
 „ font éclater la plus pure lumiere. Voilà
 „ comment notre Ecclésiaste, ou si vous
 „ voulez notre Orateur, sans se donner le
 „ titre de Roi, se fait le moniteur de l'as-
 „ semblée qui l'environne, presse l'homme
 „ par des raisonnemens aussi sages que pro-
 „ fonds, quoique mis à la portée du peuple,
 „ & tire de l'expérience la preuve qu'on
 „ doit se tenir en garde contre ce qui n'est
 „ qu'humain, & s'attacher fortement aux
 „ choses divines. „

Mr. Bossuet explique avec un succès égal
 le but & l'esprit du Cantique des Cantiques.
 Il écarte de la lecture & de l'intelligence de
 ce Livre les hommes profânes “ qui n'aïant
 „ point l'esprit de Dieu, n'ont de goût
 „ que pour les choses terrestres & grossières;
 „ que les seuls, qui ne respirent que l'a-

„ mour divin , se joignent à nous , & pro-
 „ fitons ensemble de ce que nous trouvons
 „ sur ce Cantique dans les meilleurs Inter-
 „ pretes. Ceux-ci ne se plongent pas dans
 „ des voluptés sensuelles ; mais comme un
 „ habile musicien qui touche avec légèreté
 „ les cordes de son instrument , ils ont l'art
 „ de ne se servir des sentimens de l'amour
 „ humain , que pour en tirer les délicieuses
 „ expressions de l'amour divin : ils font ,
 „ pour me servir d'une comparaison tirée
 „ du Cantique des Cantiques , semblables à
 „ des chevres & à des cerfs , qui dans leur
 „ course touchent à peine la terre de leurs
 „ pieds ; de même ces saints Interpretes fran-
 „ chissent d'un seul saut les sentimens hu-
 „ mains , & s'élancent vers ce que l'amour
 „ divin a de plus élevé. „

Ces Préfaces fussent pour faire vivement désirer la publication des notes que le savant Prélat avoit faites sur l'ancien Testament : il est même difficile de concevoir les raisons qui retiennent si long-tems ce manuscrit dans l'obscurité. Voici ce que nous apprend Mr. le Roi : *Il y a près de 30 ans que je vis dans la boutique du Sr. Barois , Libraire sur le Quai des Augustins , le volume in-4°. des Notes & Commentaires du grand Bossuet sur tout l'ancien Testament , dont le nouvel Editeur de ses Œuvres déplore , avec raison , la perte dans sa Préface , tome I. p. xvij. Je voulus alors acquérir ce précieux manuscrit ; mais le prix excessif qu'en demandoit le Libraire , & que je n'étois pas en état de*

païer, n'en empêcha. Il paroît que cet Éditeur poursuit à la piste, autant qu'il le peut, ce manuscrit. Je souhaite plus que personne que ses démarches réussissent ; & je crois que le possesseur de ce riche trésor ne peut en conscience se dispenser de le distribuer au Public, auquel il appartient par la destination même de l'Autent.



Directions pour la conscience d'un Roi, composées pour l'instruction de Louis de France Duc de Bourgogne ; par feu Messire François de Salignac de la Mothe Fénelon, Archevêque Duc de Cambrai, son Précepteur.

Et nunc Reges intelligite : erudimini qui iudicatis terram. Psal. II.

A Paris chez les freres Estienne , 1775.
Avec approbation & privilége du Roi. Se trouve à Liège chez Orval Demazeau.

C Et homme que Dieu paroît avoir suffi-
cité dans ces derniers tems pour l'honneur de l'Episcopat & l'instruction des Rois, avoit rassemblé dans son immortel Télémaque toutes les maximes de justice & de sagesse qui forment la politique d'un gouvernement heureux. Le voile de la fiction sous lequel se présentoient des vérités dont l'influence est si étendue, donnoit aux leçons de ce grand maître tous les charmes de

*Ut erudiret
Princeps e-
jus sicut se-
metipsum. Pf
104.*

de l'utile associé à l'agréable. Plus sérieux dans les *Directions pour la conscience*, Fénelon prend le ton des Apôtres & des Peres de l'Eglise : la simplicité unie avec la force, la candeur avec la dignité de l'enseignement font le caractère de cet ouvrage. Quelqu'un a dit assez plaisamment : *Bien des gens voudroient voir la vérité toute nue : le fatal souhait ! il en part des raisons qui les percevoient de part en part.* Ce sont peut-être les Grands qui ont le plus à craindre de ces traits ; mais les bons Princes, les Souverains éclairés, bien loin de les éviter, les recherchent & écartent avec soin tout ce qui peut les empêcher d'en être pénétrés. Louis XVI a voulu que ces *Directions* qui paroissent condamnées à ne voir pas le jour, & qui jusqu'ici n'avoient point été publiées (a), fussent répandues par la voie de l'impression dans toute l'étendue de son Roïaume, comme un gage de la ferme intention où il est d'en faire la regle & le code de son administration.

On jugera du mérite de ces *Directions* par quelques exemples que nous en citerons.

Direction II. " Ne vous êtes vous point imaginé, que l'Evangile ne doit point être la regle des Rois, comme celle de leurs Sujets ; que la politique les dispense d'être humbles, justes, sincères, modérés, compatissans, prêts à pardonner les injures ? Quelque lâche & corrompu

(a) Il en a paru en 1748 une impression sur le papier qui a été aussi-tôt supprimée.

flatteur ne vous a-t-il point dit, & n'avez-vous point été bien aisé de croire, que les Rois ont besoin de se gouverner, pour leurs Etats, par certaines maximes de hauteur, de dureté, de dissimulation, en s'élevant au-dessus des regles communes de la justice & de l'humanité ? „

Direction III. “ N'avez-vous point cherché les Conseillers en tout genre les plus disposés à vous flatter dans vos maximes d'ambition, de vanité, de faste, de mollesse & d'artifice ? N'avez-vous point eu peine à croire les hommes fermes & désintéressés, qui ne désirant rien de vous, & ne se laissant point éblouir par votre grandeur, vous auroient dit avec respect toutes vos vérités ; & vous auroient contredit, pour vous empêcher de faire des fautes ? „

Direction X. “ On dit d'ordinaire aux Rois, qu'ils ont moins à craindre leurs vices particuliers, que les défauts auxquels ils s'abandonnent dans les fonctions royales. Pour moi, je dis hardiment le contraire : & je soutiens, que toutes leurs fautes dans la vie privée sont d'une conséquence infinie pour la Royauté. Examinez donc vos mœurs en détail. Les sujets sont de serviles imitateurs de leurs Princes ; sur tout dans les choses qui flattent leurs passions. Leur avez-vous donné le mauvais exemple d'un amour deshonnête & criminel ? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infamie : vous avez rompu la barrière de l'honneur & de l'honnêteté : vous avez fait triompher le vice & l'impudence : vous avez appris à tous vos sujets à ne rougir plus de ce qui est honteux : leçon funeste, qu'ils n'oublieront jamais ! *Il vaudroit mieux, dit Jésus Christ, être jetté avec une meule de moulin au cou, au fond des abîmes de la mer, que d'avoir scandalisé le moindre des petits.* Quel est donc le scandale d'un Roi, qui montre le vice assis avec lui sur le Thrône, non seulement à tous ses Sujets, mais encore à toutes les Cours, & à toutes les Nations du monde connu ! Le vice est par lui même un poison contagieux. Le genre-humain est toujours prêt à recevoir cette contagion : il ne tend, par ses

inclinations , qu'à secouer le joug de toute pudeur. Une étincelle cause un incendie. Une action d'un Roi fait souvent une multiplication & un enchainement de crimes , qui s'étendent jusqu'à plusieurs Nations & à plusieurs siècles. N'avez-vous point donné de ces mortels exemples ? Peut-être croyez-vous que vos défordres ont été secrets. Non : le mal n'est jamais secret dans les Princes. Le bien peut y être secret ; car on a grande peine à le croire véritable en eux : mais pour le mal , on le devine , on le croit sur les moindres soupçons. Le Public pénètre tout : & souvent pendant que le Prince se flatte que ses foiblesses sont ignorées , il est le seul qui ignore combien elles sont l'objet de la plus maligne critique. En lui , tout commerce équivoque est sujet à explication : toute apparence de galanterie , tout air passionné ou amusé , cause un scandale , & porte coup jusqu'à altérer les mœurs de toute une Nation. „

Direction XXV. „ N'avez-vous point fait quelque injustice aux Nations étrangères ? On pend un pauvre malheureux , pour avoir volé une pistole sur le grand chemin , dans son besoin extrême : & on traite de héros un homme qui fait la conquête , c'est à-dire , qui subjugué injustement le pays d'un Etat voisin. L'usurpation d'un pré , ou d'une vigne , est regardée comme un péché irrémissible au Jugement de Dieu , à moins qu'on ne restitue : & on compte pour rien l'usurpation des Villes & des Provinces. Prendre un champ à un particulier est un grand péché : prendre un grand pays à une Nation est une action innocente & glorieuse. Où sont donc les idées de justice ? Dieu jugera-t-il ainsi ? *Existimasti iniquè , quòd ero tui similis ?* Doit-on moins être juste en grand , qu'en petit ? La justice , n'est-elle plus justice , quand il s'agit des plus grands intérêts ? Des millions d'hommes , qui composent une Nation , sont-ils moins nos freres , qu'un seul homme ? N'aura-t-on aucun scrupule de faire à des millions d'hommes pour un pays entier , l'injustice qu'on n'oseroit faire pour un pré à un homme seul ? Tout ce qui est pris par

pure conquête est donc pris très-injustement, & doit être restitué. Tout ce qui est pris dans une guerre, entreprise sur un mauvais fondement, est de même. Les Traités de Paix ne couvrent rien, lorsque vous êtes le plus fort, & que vous réduisez vos voisins à signer le Traité pour éviter de plus grands maux : alors ils signent comme un particulier donne sa bourse à un voleur qui lui tient le pistolet sur la gorge. „

Rien n'est plus propre que cet Ouvrage à faire remarquer les liens indissolubles de la puissance royale avec la puissance divine ; c'est de cette première source de toute Autorité que les Maîtres de la terre tirent non-seulement leur autorité, mais encore les règles & les motifs de bien gouverner, de commander avec sagesse & avec justice aux Peuples qui attendent leurs ordres. Malheur à l'Etat, dont le Prince méconnoît cette grande vérité ! Mr. de Voltaire nous le représente comme un monstre *qui dès que son intérêt le demandera, pilera les Citoyens dans un mortier*. Le Prince formé par les leçons de Fénelon, fera l'amour & le bonheur de ses Sujets ; en voyant le peuple prosterné à ses pieds, il élève les yeux, & voit sur sa tête un Roi qui le considère & le juge lui-même. Les regards de ce grand Maître des Rois, qui ébranlent les fondemens de la terre, sont les seules considérations qu'il consulte & qu'il suit :

*Regum timendorum in proprios greges ;
Reges in ipsos imperium est Jovis ,
Clari gygantheo triumpho
Cuncta supercilio moventis. Hor.*

Après avoir exposé les maximes qui doivent diriger le Prince , le judicieux Prélat établit celles qui doivent rendre le peuple docile & soumis. Il montre sans détour les torts du Monarque , mais il enseigne en même-tems la nécessité de les excuser. Il établit qu'au lieu de s'élever contre les Princes lorsqu'ils font des fautes , il faut les plaindre & convenir qu'il seroit bien étonnant qu'ils n'en fissent pas. “ On doit enseigner aux
 „ peuples que les Souverains étant exposés
 „ aux haines , aux jaloufies , aux bévûes
 „ involontaires qui ont des conséquences
 „ affreuses , mais imprévûes , il faut plaindre
 „ les Rois & les excuser. Les hommes sont
 „ à la vérité malheureux de devoir être
 „ gouvernés par un Roi qui n'est qu'un
 „ homme-semblable à eux : car il faudroit
 „ des Dieux pour redresser les hommes. Mais
 „ les Rois ne sont pas moins infortunés,
 „ n'étant qu'hommes , c'est-à-dire , foibles
 „ & imparfaits , d'avoir à gouverner cette
 „ multitude innombrable d'hommes corrom-
 „ pus & trompeurs. „

Nous n'en dirons pas davantage de ces *Directions* , dont le nom de l'Auteur fait déjà un très-grand éloge. Il seroit à souhaiter que l'Editeur eût aussi ajouté quelque chose aux présomptions qui parlent en leur faveur. Mais hélas ! c'est un esprit échoué contre les écueils de la redoutable Philosophie du jour. On voit sur-tout dans les deux Supplémens de cet Ouvrage une affectation dans le choix des maximes , & une applica-

tion des pensées de l'illustre Archevêque ; qui découvre des vûes tout opposées aux siennes. Dans le dessein de prouver qu'il faut abandonner à la séduction un Peuple orthodoxe, & introduire la zizanie parmi le bon grain, cet apôtre de la tolérance récite les sages leçons que donnoit Fénélon au Prétendant pour l'empêcher, en cas qu'il montât sur le Thrône de ses Peres, de produire une nouvelle révolution en Angleterre par un zele inconsidéré pour la Religion Catholique. --- Il est remarquable que dans l'*Avertissement* on prétend glorifier les œuvres de Fénélon par l'éloge qu'en fait Mr. de la Harpe ; & l'on sent combien le nom de *la Harpe* doit faire honneur à celui de *Fénélon*, lorsqu'on place judicieusement l'un à côté de l'autre. --- Les Ouvrages d'un grand Homme ne devoient avoir qu'un grand Homme pour Editeur. . . N'est-il pas humiliant pour les vrais Savans, de prévoir que leurs Ouvrages les plus chéris, les plus utiles, les plus précieux par le ton ferme & intrépide de la vérité, seront dans la suite des tems confiés à des mains lâches, à des enfants, à des farceurs ; & ne verront le jour qu'après avoir essuié la flétrissure d'une ignorance pédantesque. C'est bien le cas de dire avec Salomon : *Habiturus hæredem post me, quem ignoro utrum sapiens an stultus futurus sit ; & dominabitur in laboribus meis, quibus desudavi & sollicitus fui.* Eccle. II.

*Réflexions sur les avantages de la liberté
d'écrire & d'imprimer sur les matieres de
l'administration. Par M. L'A. M.*

Ingenia studiaque faciliùs oppreſſeris quàm revocaris.
Tac. Agricola.

A Londres 1775, & ſe trouve à Liège
chez Orval Demazeau.

LE titre de cette Brochure, qui n'a que 72 pages, porte que ces réflexions furent écrites en 1764 à l'occasion de la Déclaration de Louis XV, qui *fait défense d'imprimer des Ouvrages concernant la réforme ou l'administration des finances* : Nous sommes cependant persuadés qu'elles sont plus récentes & qu'elles viennent d'être écrites. Mais l'époque de leur naissance n'est point ce qui doit les rendre intéressantes, mais bien les vûes patriotiques de l'Auteur, si elles se trouvent d'accord avec les lumieres politiques & la félicité de l'Etat : il pourroit se faire qu'il n'eût pas assez prévu les suites de la liberté dont il exagère les avantages, & il paroît que ses réponses aux raisons contraires à cette liberté ne satisferont pas tout le monde. On en jugera par ce qu'il oppose à la Déclaration du feu Roi, qui porte que les écrits qui paroissent sur cette matiere, *répandent des alarmes dans les esprits, excitent des préventions capables d'empêcher le bien, &c.* Sur-quoi l'anonyme dit

ce qui fuit : “ Il est fort étrange qu’on op-
 „ pose une crainte vague à des avantages
 „ d’ailleurs confans , & que le Gouverne-
 „ ment même ne peut méconnoître. Mais
 „ ces craintes font non-seulement vagues,
 „ elles font encore mal-fondées. Les Ecrits
 „ publics font bien plus capables de rassûrer
 „ les Peuples , de leur donner des espéran-
 „ ces consolantes. Cette tolérance du Gou-
 „ vernement pour les Ecrits sur les matieres
 „ de l’administration , leur fait voir claire-
 „ ment que le Ministère s’occupe de leur
 „ soulagement & de leur bonheur. „

“ Les Ecrits ne peuvent alarmer qu’autant
 „ qu’ils feroient connoître la situation des
 „ affaires publiques , & ces objets font sous
 „ les yeux de tous les Citoiens ; qu’on im-
 „ prime ou qu’on n’imprime pas , ce n’est
 „ pas dans les Livres nouveaux que les Ci-
 „ toiens d’un Etat apprennent que les im-
 „ pôts les accablent & que leur aisance di-
 „ minue ; & quand ces ouvrages , que le
 „ peuple ne lit point , apprendroient au
 „ peuple sa situation , il est faux que la
 „ tranquillité publique en puisse être trou-
 „ blée dans tout Etat où l’autorité fait se
 „ faire respecter. „

On croira peut-être remarquer dans cette
 réponse plus d’assurance que de solidité. Il
 paroît que des mémoires manuscrits pré-
 sentés au Roi & aux Ministres , auront tous
 les avantages que l’Auteur réclame , sans en
 avoir les inconvéniens . . . Les écrits imprimés
 peuvent irriter l’esprit du peuple en lui

retracant fortement l'idée d'un mal qui étoit connu & senti , mais dont l'origine n'étoit pas encore renvoyée aux Ministres par l'opinion publique . . . Des tableaux exagérés d'une calamité médiocre portent l'éffroi & l'indignation dans l'ame d'un peuple qui souffroit paisiblement . . . Est-il bien vrai que *le peuple ne lit pas ?* Les cafés, les vaux-hals, les hôteleries sont remplis de lecteurs qui sans doute font partie du peuple , ou qui sont très-propres à échauffer sa bile . . . L'autorité *qui fait se faire respecter*, fait sans doute se faire respecter ; mais quand elle laisse germer dans le Peuple l'esprit d'indépendance & lui accorde la liberté de censurer le Gouvernement : alors *l'autorité ne fait plus se faire respecter*. On peut s'en informer à Londres & à Boston : pour nous, nous ne déciderons rien en cette matiere. Ce n'est point à un Journaliste qu'il appartient

Tantaſ componere lites.



Les Lyriques sacrés.

In omnem terram exivit sonus eorum : & in fines orbis terræ verba eorum. Psal. 18.

A Orléans chez Couret de Villeneuve. 1774.
Et se trouve à Liège chez Orval Demazeau.

LEs sujets nobles & sublimes sont les matieres propres à l'Ode ; ce genre de Poësie par l'élevation des pensées, par l'éner-

gie des paroles , par des écarts subits & rapides semble né pour célébrer les grandes choses. Par-là le Chrétien , l'homme pénétré des Grandeurs de Dieu & averti par un sentiment intime de ses droits sur l'immortalité , trouve dans le langage de l'Ode l'expression de ses sentimens & de ses transports. Que l'Athée emploie le génie de Pindare pour chanter ses dogmes défolants , qu'il se monte sur le ton auguite & rapide de l'Ode pour dire qu'il est d'une même espèce avec la brute , que le hafard est le Roi de l'Univers , & un néant total le prix de la vertu ; l'enthousiasme produit par ces nobles idées , fera afsûrément d'une espèce très-particuliére.

Le Collecteur de ces Lyriques y a mis beaucoup de variété & de choix. Les noms les plus illustres du Parnasse François paroissent dans la liste de ce recueil : les Rouffeau , les Le Franc , les Racine y rendent à la vérité & à l'excellence du Christianisme un tribut précieux. Le génie & la piété rechercheront cet Ouvrage , qui les nourrira tous deux : mais la sursistance philosophique dira de ces Cantiques ce qu'elle a dit déjà de ceux de Mr. de Pompignan :

Sacrés ils sont , car personne n'y touche.



Nous avons parlé dans notre Journal de Jany. II. Part. p. 225 d'une decouverte très-intéressante faite par le célèbre P. Hell. Nous croions devoir revenir sur cet article & mettre nos Lecteurs au fait de la chose. On fait que les Anglois ont trouvé l'art de donner à l'acier le plus

fin une force magnétique beaucoup plus grande que celle du meilleur aiman qu'on puisse tirer des mines de fer du Septentrion. Le Pere Hell, après beaucoup de reflexions & d'essais, a fait leur procédé; & depuis douze ans il fait des aimans artificiels aussi bons que ceux d'Angleterre; quoique jamais les Anglois n'ayent voulu publier la maniere dont ils s'y prennent pour exécuter les leurs.

L'Été dernier, plusieurs Voyageurs Anglois étant à Vienne, l'un d'eux envoya chez le Pere Hell, en le priant de lui prêter pour quelques heures un morceau de son meilleur aiman artificiel, dont il vouloit se servir pour appaiser une violente crampe d'estomac. Le Pere Hell se prêta volontiers à cette demande, & bien-tôt on lui rapporta l'aiman, en lui disant qu'il avoit pleinement produit l'effet désiré. Il en fut extrêmement surpris, & sur le champ il alla chez l'Anglois même, pour s'informer exactement des circonstances. Il réfléchit sur cette propriété singuliere, & après divers essais, il découvrit enfin que la matiere magnétique est analogue au fluide nerveux. Certain de cette decouverte, il voulut en étendre l'usage, & il fit faire en consequence de son acier magnétique toutes sortes d'anneaux, petits & grands, larges de deux ou trois doigts, & de l'épaisseur du fer-blanc. Ensuite, avec de la limaille d'acier commun, il chercha les deux poles de ses anneaux magnétiques; il fit venir un pauvre homme, qui depuis plusieurs années étoit violemment tourmenté de spasmes & de convulsions, & à qui les Medecins avoient déclaré ne pouvoir procurer aucun soulagement; il lui appliqua en présence de deux Medecins quelques uns de ces anneaux sur le cou, le ventre, les cuisses, les bras & les pieds, pour les porter jour & nuit sur la peau nue; ce qui, comme le P. Hell s'en assura, mit & entretenit cet homme dans l'état d'une électrisation, non interrompue. Au bout de huit jours, il se trouva parfaitement rétabli; & il s'est écoulé trois mois depuis, sans qu'il ait ressenti aucune attaque, quoiqu'il en eût pour l'ordinaire journellement.

Le Pere Hell guérit encore en présence des mêmes Docteurs, une vingtaine de malades, jeunes & vieux, riches & pauvres; il a même rendu l'usage des membres à des estropiés; & il fait & continue toutes ces cures sans vouloir en tirer aucun profit. On fait un Journal exact de ces cures, qui sera bien-tôt imprimé, & auquel on joindra les figures nécessaires.

Quand les malades commencent à porter ces anneaux, cela les brûle comme des emplâtres vésicatoires; & le fluide nerveux est aussi-tôt mis dans le mouvement le plus vif. Ordinairement toute la cure est finie en trois jours. Si ce font des gens en santé qui mettent ces anneaux, ils ne sentent rien; & ils n'éprouvent point en particulier cette ardeur brûlante. Mais les malades ressentent de l'agitation dans les nerfs quand on approche d'eux un aiman artificiel.

Le Pere Hell ayant remarqué qu'il est trop incommodé de porter ses anneaux jour & nuit, y a substitué des demi-anneaux, qui produisent le même effet. Cependant il se regle toujours sur les deux poles de ces demi-anneaux, & les dirige principalement suivant le siège de la maladie.



MR. Collignon, Avocat à la Cour souveraine de Lorraine, demeurant à Bouquenom, vient de dresser un Mémoire pour lever tous les obstacles à l'exécution des Edits touchant le défrichement des terres incultes. Ce Mémoire où il y a des vûes & des observations, dont l'exécution promet de l'utilité, a été présenté à S. M. le Roi de Prusse, qui l'a reçu gracieusement & l'a honoré d'un Rescrit conçu en ces termes :

Le Mémoire de l'Avocat Collignon, à Bouquenom en Lorraine, sur les défrichements, a trouvé l'accueil favorable, que toute production d'esprit & de génie peut se promettre, de la part du Roi. Le

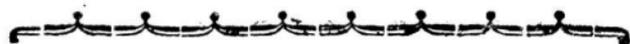
ſujet en paroit très-intéreffant à Sa Majeſté, & elle n'a pas été moins ſenſible aux titres, ſous leſquels ce Mémoire lui a été préſenté. Ce ſera donc une lecture très-agréable pour Sa Majeſté; & en attendant qu'elle puiſſe apprécier les moyens que l'Auteur y propoſe, pour faire ces défrichemens avec ſuccès, elle veut bien le remercier de l'attention qu'il a eu de les mettre ſous ſes yeux, Potsdam le 28 d'Avril 1774.

(Signé)

FREDERIC.



LE Sieur Vigneul, ancien Mayor de la Ville de Virton & Pharmacien, poſſède un remède sûr & éprouvé contre les rhumatifmes, gouttes ſciatiques, engourdiſſemens de nerfs &c. Il nous a communiqué pluſieurs certificats en bonne & dûe forme qui atteſtent des guériſons parfaites, opérées par l'uſage de ſon remède. Il s'offre à en faire l'expérience en préſence des Médecins & de quiconque voudroit s'en convaincre par lui-même; il veut bien auſſi donner le détail des drogues qui forme la compoſition de ce ſpécifique; & enfin toutes les preuves & tous les éclairciſſemens que le Public peut fouhaiter.



Un homme de Lettres, que nous ne connoiſſons que par une critique ſage & tranquille de quelques endroits de notre Journal, & que par-là nous devons eſtimer, paroit ſurpris de ce que nous avons attribué l'Histoire philoſophique & politique du Commerce des Européens à Mr. l'Abbé Raynal. Quoique nous n'ayons prétendu être que les interprètes du ſentiment public, nous avons eu des raiſons particulières pour croire cette attribution bien fondée. Nous avons formé là-deſſus un raisonnement ſimple qui nous a ſemblé conclure d'une manière

satisfaisante. " Une grande partie du Public attri-
 ,, bue cet ouvrage à Mr. l'Abbé Raynal ; on a
 ,, annoncé dans presque toutes les feuilles périodi-
 ,, ques , que l'Histoire philosophique se vendoit
 ,, avec le portrait de l'Auteur ; & ce portrait qui
 ,, se vend effectivement avec le Livre , est celui de
 ,, l'Abbé Raynal. . . Pourquoi l'Abbé Raynal, ou
 ,, bien le vrai Auteur de cet ouvrage ne reclament-
 ,, ils pas contre une attribution si publique & si
 ,, constatée. Il est naturel que l'un ou l'autre fasse
 ,, entendre une réclamation . . . ou bien l'Histoire
 ,, philosophique par ses paradoxes , son impiété ,
 ,, ses maximes séditieuses &c. est une production in-
 ,, fâme , qui provoque la sévérité des Loix & l'in-
 ,, dignation des Citoyens ; ou bien malgré ces mon-
 ,, truosités , elle est du côté du stile , de l'éloquence ,
 ,, des vûes politiques & philosophiques de l'Auteur ,
 ,, un ouvrage propre à donner de la célébrité & de
 ,, la gloire . . . Dans le premier cas Mr. Raynal
 ,, se doit assurément à lui-même une réclamation
 ,, aussi publique que l'injure qu'on lui fait. Dans
 ,, le second , est-il croyable que le véritable pere
 ,, de ce Livre ne reconnût point un enfant qui lui
 ,, fait honneur ? La même raison qui engage Mr.
 ,, Raynal à se le laisser attribuer , doit engager
 ,, celui-ci à le revendiquer. ,,

Quant à la différence du stile que le Critique
 voudroit nous faire appercevoir , nous avons de la
 peine à la voir au même degré , où il croit l'avoir
 sentie. Un Auteur , qui écrit en des tems très-
 différens , laisse naturellement dans ses écrits les
 traces de la révolution que les années , les événe-
 mens de la vie , les progrès de ses connoissances ,
 ont opérée en son esprit. Mais il porte toujours
 un germe de similitude , quelques traits fermes &
 profonds qui ne s'effacent pas , enfin une oreille
 perce : & c'est ce que nous croyons avoir lieu à
 l'égard de Mr. l'Abbé Raynal. Les Littérateurs
 ont parlé des ouvrages de cet Ecrivain , comme
 nous avons parlé de l'Histoire philosophique. Un
 accord qui n'est pas le fruit de la collusion , ni l'o-
 pération d'une ligue , est un genre de preuve qui
 dit beaucoup & qui suffit quelquefois pour décider

ces sortes de controverses. L'Auteur des trois Siècles de notre Littérature porte de deux autres Histoires, composées par Mr. Raynal, un jugement, que nous prions les Lecteurs d'appliquer à l'Histoire philosophique; nous nous trompons beaucoup, s'ils ne trouvent l'application très-juste. " L'une & " l'autre (l'Histoire du Parlement d'Angleterre " & celle du Stadhouderat) ressemblent à ces por- " traits où la vérité est sacrifiée au coloris, ou " plutôt à ces étoffes dont la broderie couvre le " fond. Sa maniere de présenter les événements " n'est point un récit, c'est une déclamation, un " amas d'antithèses, un enchaînement de pen- " sées symétriques, une collection de jolis ta- " bleaux, qui caractérisent bien plus le pinceau " académique que les vigoureux crayons de la " muse de l'histoire. Si cependant le brillant de " l'esprit, la fécondité de l'imagination, l'élé- " gance du dessin, peuvent excuser ces défauts, " personne n'aura plus de droit à l'indulgence " que Mr. l'Abbé Raynal. Cette indulgence ne " doit pas tirer à conséquence. Il ne faut jamais " oublier que le genre historique exclut les orne- " ments recherchés; que le naturel, une noble " simplicité, la chaleur du stile, & avant tout, le " discernement & l'amour de la vérité, sont les " seules qualités qu'il admet; & que sans cela il " ne faut jamais prétendre au titre d'Historien. "

*Le Critique nous dit que l'Histoire philosophique n'est point un ouvrage sans mérite. Il nous fait tort en supposant que nous avons jugé de la sorte. Qu'il daigne lire ce que nous avons dit dans les trois annonces que nous avons faites de cet ouvrage en 1712, * 1773, ** & 1774 ***. Nous en avons transcrit des passages considérables, dont nous avons admiré l'éloquence & la vérité. Nous avons dit en termes exprès : Il est difficile d'écrire avec autant de force & de grace . . . dans les convulsions qui l'agitent, il laisse échapper des traits lumineux qu'on peut recueillir avec fruit . . . notre attachement à la Religion ne nous empêche pas d'estimer quelques endroits épars &c. Nous avons donc rendu justice à ce qui méritoit des éloges*

* Déc. p.
327. ** Janv.
pag. 10.
*** Sept. 2.
part. p. 312.

dans l'Histoire philosophique (a). Mais nous avons cru que le mauvais excédoit le bon ; nous le croyons encore , & il n'est point en notre pouvoir de changer d'avis.

Il y a parmi les observations de notre Critique des choses vraies & utiles , nous en profiterons avec reconnoissance.

(a) Nous prions nos Lecteurs de ne point condamner quelques endroits isolés de notre Journal, sans les rapprocher des citations qui rappellent les mêmes choses déjà traitées ailleurs. C'est dans cette vue que nous lions les matieres par des renvois multipliés. En discutant un objet, nous supposons le Lecteur instruit de ce qui a précédé ; & s'il ne l'est pas, nous espérons qu'il prendra la peine de consulter les endroits que nous indiquons avant de porter un jugement sur notre maniere de penser.

Les *Mouchettes* sont le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

LA maladie & la santé
 Connoissent mon utilité.
 Je suis ami de la paresse,
 Du sexe délicat j'entretiens la foiblesse.
 Le Guerrier, le Héros par un je ne fais quoi
 Ne voudroient pas mourir chez moi:
 Le Roi pour annoncer ses volontés suprêmes
 Me tient dans des besoins extrêmes,
 Et par des politiques Loix
 Au-delà du trépas je sers encore aux Rois.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 20 Mars.*)
 L'Envoïé du Roi des Deux-Siciles eut le 23, & Mr. de Bormann, chargé des affaires de Dannemark, le 27 du mois dernier, audience du Grand-Vifir, pour lui remettre les lettres de félicitation de leurs Cours, à l'occasion de l'avènement du Grand-Seigneur au Thrône Ottoman. Le 19 le Chevalier de St. Priest, Ambassadeur de France, avoit notifié à la Porte son mariage avec la fille du premier de ces Ministres, & donné le même jour à cette occasion une grande fête, à laquelle tous les Ministres étrangers se font trouvés, à l'exception de Mr. de Zegelin, Envoïé de Prusse. --- Abdul-Kerim, Ambassadeur de Sa Hauteffe à la Cour de Russie, séjournera, à ce que l'on apprend, à Choczim jusqu'à ce que le Prince Reprin, Ambassadeur de l'Impératrice, y soit également arrivé; d'autres disent qu'il restera quelques semaines à Adrianople. On ne conçoit pas pourquoi on a précipité son départ dans le dessein de l'arrêter en chemin.

Le Cheik d'Acre, suppléant par son intelligence & son courage au manque de forces, s'est rendu si redoutable en Syrie, que, mal-

gré la révolution en Egypte qui a coûté la vie à Aly-Bey , la Porte paroît défespérer de le réduire par les voies de la rigueur. L'on afsûre que, pour tenter celles de conciliation , elle lui envoie un Ambassadeur , qui s'est mis en route d'ici le 6 de ce mois; chose presque sans exemple de la part du Grand-Seigneur à l'égard d'un de ses vassaux. On ignore ce qui est du projet , qu'on a dit formé de concert avec Mehemet-Bey , pour attaquer Daher à forces réunies : mais si la mission dont nous venons de parler se confirme , il paroît que ce projet ne doit être exécuté qu'après que les négociations auront échoué. En attendant , les liens qui attachent l'Egypte à l'Empire Ottoman , ont été rétablis depuis la chute d'Aly-Bey ; & le tribut annuel de ce pais est heureusement arrivé ici depuis peu , & a été déposé au trésor.

Le Grand-Vifir , frere du Mufti actuel , a été créé Gouverneur de Bosnie ; celui qui en étoit Pacha , est élevé à la dignité de Béglerbey de Romélie , & ce dernier qui en étoit revêtu , passe au Gouvernement de Négrepont. Deux ex-Muftis ont été enterrés presque au même-tems , peu après la mort de Durizade , qui avoit eu aussi ce caractère ; ce qui a fait naître bien des soupçons dans cette Capitale ; quelques-uns néanmoins n'attribuent ces trois morts qu'à la rigueur de l'hiver qui y a été extraordinaire cette année , & a fait périr un grand nombre d'habitans.

Bien loin que , depuis la conclusion de la

Paix, le Gouvernement ait traité le célèbre Chevalier de Tott avec froideur, ou même avec mépris, comme plusieurs Papiers publics l'ont débité, la Porte est si persuadée des services qu'il lui a rendus & qu'il pourra encore lui rendre, qu'elle l'encourage efficacement à les continuer : & ce Militaire qui a été ci-devant Ministre de Sa Maj. Très-Chrétienne auprès du Kan des Tartares, travaillé avec assiduité à faire fondre des canons & à remettre sur un pied respectable l'artillerie du Grand-Seigneur.

La Caravane de Bagdad, consistant en 1500 chameaux chargés, allant à Damas, a été pillée près de Palmyre, par Sheek-Tyawr, Chef des Arabes d'Amisy. Six cents Perses, qui se rendoient à la Mecque à la suite de cette Caravane, ont été également dépouillés. Il y avoit parmi eux des personnes de distinction. On dit que, faute de vêtemens, il en est mort près de 200 de la rigueur du froid. La perte des effets tombe principalement sur les Marchands de Bagdad, de Bassora, de Damas & d'Alep.

R U S S I E.

M O S C O U (*le 17 Mars.*) On croit que l'Impératrice publiera bientôt un Manifeste, contenant tout le Traité de Paix, conclu avec la Porte. Il est arrivé, ces jours-ci, un courrier de notre Armée en Crimée, avec l'avis que les Turcs ont enfin évacué

le Fort de Kilburn & que nos Troupes en ont pris possession.

Mr. le Comte d'Osterman doit avoir bientôt séance dans le département des affaires étrangères. Les Membres qui le composent, sont au nombre de huit, dont le Feld-Maréchal Comte de Panin, Ministre en chef, est le premier. Mr. Stachiew, qui se trouve actuellement en Suède, est désigné pour aller résider auprès de la Porte, en qualité de Ministre ordinaire de Russie, dès que le Prince de Repnin aura fini la grande Ambassade dont il est chargé.

On mande de Choczim en date du 11 de ce mois, que la veille au matin les Turcs avoient repris possession de cette Place que nos Troupes venoient d'évacuer; & que les Autrichiens avoient été tranquilles spectateurs de cette reprise de possession. Ceci trompe fort l'attente de ceux qui ont cru que cette Place pourroit donner lieu à quelque événement nouveau, propre à piquer la curiosité publique. Ce n'est peut-être que partie remise; car les préparatifs énormes & les mouvemens extraordinaires qu'on voit faire dans les Etats de la Maison d'Autriche ne peuvent que préparer à quelque événement important. On fait que l'on travaille particulièrement avec la plus grande activité dans l'Arsenal de Vienne. Les ouvriers qui y sont employés n'en sortent point, à l'exception des Jurés, qui vont manger & coucher chez eux: on apporte aux autres tout ce dont ils ont besoin dans l'Arsenal même,

& ils ne peuvent parler qu'à leurs camarades.

En 1773 l'Académie de Pétersbourg envoya un habitant de Sibérie, nommé Antipin, né de Bolscheretzkoï-Ostrog, aux Isles Kuriles dans la Mer de Kamtschatka, afin d'y rassembler les productions naturelles & les antiquités les plus curieuses & les plus dignes d'orner le Cabinet de Sa Majesté. Cet homme a heureusement exécuté sa commission & en est déjà de retour. Il a apporté une quantité considérable de choses rares & curieuses de ces contrées les plus lointaines & les moins connues de l'Asie; entre autres des armes & des instrumens de guerre & autres, dont se servent les habitans des Isles Kuriles, & qui paroissent presque tous de fabrication Japonoise, des quadrupèdes, des oiseaux, des poissons, des coraux, &c., le tout extrêmement bien conservé.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 31 Mars.) Le 27 de ce mois, jour fixé pour reprendre la Diète, le Roi étant sur son Trône, le Prince Poninski, Maréchal de la Confédération & de la Diète ouvrit la Séance en annonçant qu'après bien des veilles, bien des travaux & du tems, la Délégation avoit enfin glorieusement terminé les affaires dont elle avoit été chargée. Il demanda ensuite la permission de faire lire publiquement les nouvelles Constitutions, espérant, ajouta-t-il, que l'on voudroit bien entendre cette lecture dans le silence & avec attention, pour ne pas en arrêter inutilement le cours. Mr. Drownowski, Secrétaire de la Diète eut ordre de commencer la lecture de ce Code volumineux, & l'on arriva, ce jour-là, jus-

qu'au Conseil permanent, dont on lut même quelques articles. On s'arrêta là pour ne pas fatiguer l'attention des auditeurs, & la Séance fut continuée les jours suivans. On dit que l'on se propose de mettre encore fin à la Diète avant Pâques, mais cela paroît impossible, à moins qu'on ne lise trois ou quatre heures le matin, & autant l'après-dîné.

Dans le même acte qui octroie les privilèges des Dissidens tels que nous les avons rapportés, on trouve l'article suivant sur l'élection des Rois de Pologne. “ 1°. *A l'avenir personne ne sauroit être élu Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, s'il n'est Piaste d'origine noble & possessionné dans les Etats de la République.* 2°. *Les Fils & Petits-Fils du dernier Roi ne pourront être élus Roi immédiatement après leur Pere ou Grand-Pere; mais il faudra au moins un intervalle de deux Regnes pour qu'ils puissent être éligibles.* 3°. *En prescrivant ainsi à jamais la succession au Trône de la Pologne, & en assurant la Couronne élective à perpétuité, nous statuons pour une Loi éternelle, que le Gouvernement de la République sera toujours libre, indépendant, & composé de trois Etats, savoir, du Roi, du Sénat & de l'Ordre Equestre.* „

Parmi les différens objets qui ont mérité l'attention de la Délégation, celui de repeupler ce Roïaume, dont une bonne partie des habitans ont péri par les divisions intestines qui l'ont déchiré, n'a pas été un

des moindres. En conséquence on a formé une Constitution ayant pour titre : *Constitution pour repeupler le païs & attirer des gens aisés dans les provinces de la République.* Par cette loi “ on permet aux personnes d’un ordre bourgeois (excepté aux Juifs , Païsans & quelques Seigneurs) d’acquérir pour de l’argent comptant ou par la voie de ferme , des terres , villages & toute sorte de biens héréditaires , pourvû que les héritiers y consentent ; les étrangers qui viendront s’établir dans les provinces du Roïaume , auront la même prérogative , mais elle ne leur donnera cependant pas droit de Noblesse. Au reste la République leur promet toute sorte de sûreté. „

Les Tartares établis dans ce Roïaume , ont fait prier la Délégation par Mr. Koryaski , leur Député , de les regarder sur le même pied que la Noblesse Dissidente , & de leur accorder pareillement le libre exercice de leur Religion.

Mr. de Benoît , Ministre de S. M. le Roi de Prusse , a conclu avec la Délégation un Traité de commerce qui a été signé le 18 du mois dernier ; il renferme 12 articles ; mais tout ce qui se fait ici en ce genre est censé être sans suite & sans consistance , il est inutile d’en donner le détail. Il a été conclu un pareil Traité avec le Ministre d’Autriche.

La Cour de Vienne aiant trouvé qu’il étoit de sa justice de dédommager en quelque sorte le Roi notre Souverain de la per-

te qu'il a faite par l'occupation des Salines, & de la Starostie de Zips, vient d'accorder pour le premier objet 60 mille ducats, & 12 mille pour le dernier. Cette même Cour a fait une pension de six mille ducats au Prince Poniatowski, Frere du Roi, ci-devant Grand-Chambellan.

On a fait ces jours-ci un Service solennel dans l'Eglise des *prétendus Réformés* pour le repos de l'ame du feu Comte Oginski, Castellan de Wilna, mort en Saxe le 26 Février. L'illustre famille du défunt qui est fort nombreuse, y assista en grand deuil.

Le jour que le Prince Lubomirski, Grand-Maréchal de la Couronne, refusa les 100,000 florins de pension que lui offroit la République, Mr. Wilczewski prononça un beau discours sur les besoins de l'Etat, & sur la nécessité de ne point les augmenter en abusant des circonstances. La République touchée de ce beau discours offrit une gratification de 100,000 florins à l'Orateur, qui les accepta sans façon. On a fait imprimer le discours du Prince Lubomirski, sur le même sujet; son désintéressement se soutient, & on ne voit pas qu'il soit beaucoup imité.

On ne peut se lasser d'admirer la prodigieuse libéralité de la Délégation en faveur de ceux qu'on appelle les enfans chéris de la Patrie, quoique les finances de la République soient dans l'état le plus pitoiable. Outre les pensions, récompenses, gratifications dont nous avons parlé, on apprend qu'elle a enfin eu égard aux justes demandes de

son Chef, & qu'elle lui a accordé généreusement une pension de 100 mille florins sa vie durant, outre une gratification de 400 mille florins payable dans le terme de 6 années, sur le trésor de la Couronne, dont on fait que le Prince Poninski est Grand-Trésorier. Il vient d'acheter l'Hôtel des Comtes de Bruhl. Il a donné au Comte de ce nom son Hôtel, qui étoit celui de l'Evêque de Cujavie, & 35000 ducats polonois.

La Délégation, avant de terminer ses Séances, a créé une centaine de nouveaux Gentilshommes. --- La famille des Princes Sulkowski, composée actuellement de quatre freres qui sont tous mariés, mais n'ont point d'enfans, lui a présenté un Mémoire, pour demander que ses biens soient érigés en Majorat comme celui de Zamosc.

Au moment où la Confédération actuelle touche à son terme, on parle déjà de nouvelles Confédérations, sans en déterminer le motif & l'objet. On forme des conjectures sur un voyage que vient de faire le Prince Adam Czartoriski dans la Petite-Pologne; sur ce que les affaires ont pris tout-à-coup un autre branle, & que ceux qui en avoient le plus retardé la conclusion, ont été les plus ardens à la précipiter; sur les mouvemens que l'on voit faire aux Russes dans ce Roïaume, où ils semblent se renforcer & où on les exerce journellement, sur-tout dans cette Ville; sur ce qu'ils vont être renforcés, dit-on, par 10 mille hommes, & sur ce qu'on assure qu'il est arrivé en Li-

thuanie 10 mille recrues de la même Nation, &c. En voilà plus qu'il n'en faut, pour exciter de vaines espérances dans les uns, & des craintes chimériques dans les autres.

E S P A G N E.

MADRID (*le 29 Mars.*) On fait dans le port du Ferrol un armement de 16 Vaisseaux de guerre, pour aller attaquer le Roi de Maroc dans ses Etats. C'est-là la destination que l'on donne à ces préparatifs; mais les spéculateurs leur supposent un objet plus caché, tel que seroit celui d'aller porter du secours aux Bostoniens. Ils fondent leurs conjectures sur ce que les François font aussi des armemens dans les ports de Toulon & de Brest. L'armement de Brest est le plus considérable, & on le dit de 9 Vaisseaux ou Frégates.

On a arrêté à Barcelone pour le Roi tous les Navires Espagnols qui se trouvoient dans ce port; & on charge journellement les Bâtimens étrangers qui veulent se donner à fret. Quatre canons de 24 ont été embarqués pour Mèlille. On a commandé neuf cents tentes de campagne pour la Cavalerie, & cinquante mille fascines. Mèlille continue à se défendre avec succès; & les inquiétudes diminuent au sujet du Pennon de Velez, dont le Commandant se fait beaucoup d'honneur. Le bruit courroit il y a deux jours que le Siège de Mèlille étoit levé & que le Roi de Maroc demandoit la

Paix ; mais l'on ne fait pas encore si cette nouvelle est bien fondée.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 2. *Avril.*) Le 9 du mois passé le Roi a fait une promotion militaire. Les Baron de Sprengtporten, Envoyé de Sa Maj. à la Cour de Coppenhague, Baron de Hoepken & Baron de Wolfradt, ont été déclarés Lieutenants - Généraux ; & les Colonels de Balzar, Baron d'Armfelt, d'Arbin, Winklerfelt, & Comte de Bohlen, ont été avancés au grade de Général-Major. Le Comte de Horn, Lieutenant des Trabans, a obtenu le Régiment de Smalande, Cavalerie, vacant par la démission du Baron Lars Hierta ; & le Lieutenant-Colonel Baron de Sprengtporten celui de Savolax.

Le 26 on fit des prières publiques dans toutes nos Eglises pour l'heureuse convalescence de la Reine Douairiere, qui est maintenant hors de tout danger.

On a repris le procès des Membres du Parlement de Gothie, dont on a déjà parlé plusieurs fois ; le Roi se fait instruire exactement de tout ce qui regarde cette affaire, qu'il examine avec beaucoup d'attention. Les défenses des accusés n'ont pas été trouvées aussi favorables qu'ils le croioient, & l'on ne fait pas encore quelle tournure prendra ce procès, qui devient tous les jours plus sérieux.

Une maison d'accouchement pour les

pauvres qui vient d'être établie en cette Capitale, promet un grand succès. On y arrange aussi des appartements pour les personnes en état de paier, qui n'ayant pas les commodités nécessaires chez elles, voudroient profiter des avantages qu'offre cet établissement utile. Personne ne doit se nommer en entrant dans cette maison, ni pendant le séjour qu'on sera obligé d'y faire. C'est une loi de ce nouvel institut, ou plutôt une précaution tendant à ôter toute inquiétude & toute crainte aux meres, & à prévenir une occasion d'infanticide. La maison d'Orphelins s'est chargée du soin des enfants dès leur plus bas-âge. L'administration de cette maison est regardée comme un chef-d'œuvre d'économie & de police. Tous ceux qui y président, sont soumis à une surveillance exacte, les uns au Gouvernement même, les autres à la faculté de Médecine, & tout prospere de jour en jour. Il est fâcheux seulement que les meilleures institutions ne puissent être sans quelque inconvénient : on craint que celui-ci ne soit une espèce d'encouragement pour le libertinage & la dissolution des mœurs.

Il y a actuellement à Christianstadt, à Malmoé, Helsingborg & autres ports de Scanie, différents Vaisseaux Anglois qui y chargent du grain. L'exportation de cette denrée est une branche de commerce toute nouvelle pour ce pais. Le prix du grain continue de rester à un prix assez haut, & c'est

ce que défiroit le Gouvernement pour que l'Agriculteur fût païé de ses peines.

On dit qu'il s'agit d'un nouvel arrangement, en vertu duquel on jouira de la liberté d'importer des étoffes de soie & de la toile des étrangers; c'est un des meilleurs moïens d'empêcher la contrebande; mais aussi n'est-ce peut-être qu'un faux bruit, comme on en débite tant, faute d'autres nouvelles.

La Cour a reçu des nouvelles fâcheuses du Vaisseau le Vafa, conduit par le Capitaine Hedman. Ce vaisseau chargé de présents, destinés au Dey de Tripoli, & entre-autres de plusieurs pièces d'artillerie, a fait naufrage dans le moment qu'il alloit arriver à sa destination.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 5 Avril.) Les actes de générosité & de bienfaisance méritent d'être connus, pour servir d'exemple à d'autres & de récompenser ceux qui les ont faits par l'estime publique. Un Navire Anglois, chargé de grains, périt le 10 Novembre dernier près d'Elfeneur. Trois païsans & deux jeunes garçons des environs, aiant apperçu ce naufrage, sauverent le maître du Navire au péril de leur propre vie, & refuserent d'accepter ce qu'il voulut leur donner en reconnoissance d'un si grand service. Un particulier, Danois de naissance, mais qui a vécu pendant plus de 40 ans dans les païs

étrangers, n'a pas été plutôt informé de cette belle action, qu'il résolut de la récompenser d'une manière qui encourageât d'autres habitans de ces côtes dangereuses à l'imiter. En conséquence il vient d'assigner à chacun de ces cinq païsans une rente viagère de 25 écus, reverfible au dernier furvivant.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 *Avril.*) Enfin le plan du Ministère est formé & fera invariablement pourfuit. Il ne faudroit y rien changer, fans renoncer à la Souveraineté de la Nation fur les Colonies. Ce font les dernières dépêches du Général Gage qui ont porté les Ministres à des réfolutions vigoureufes, & il a été envoyé un exprès à ce Général avec copie de l'Acte qui refreint le commerce & la pêche de quelques-unes de ces Provinces rétives. Les derniers avis, reçus des Colonies, font en effet de nature à piquer extraordinairement la Cour. Dans la plupart des Colonies, on fe difpofoit à prendre les armes pour la défense & le maintien de ce qu'on appelle *privilèges nationaux*, c'est-à-dire, d'une indépendance totale; & cette réfolution avoit été prife depuis qu'on y avoit été informé que la Cour ne fe relâcheroit en aucune façon, & qu'elle avoit réfolu d'y envoyer de nouvelles troupes pour les founettre à l'obéiffance. Au Congrès de la Nouvelle-Angleterre tenu à Cambridge, il fut arrêté ce qui fuit. *Comme il paroît à ce Congrès, par*

la disposition actuelle du Ministère & du Parlement, qu'il y a tout lieu de croire que les représentations justes & raisonnables de ce Continent, pour la paix, la liberté & la sûreté, n'ont pas été favorablement reçues; mais qu'au contraire, par le grand renfort de troupes attendu dans cette Colonie par la teneur des avis de l'Angleterre, & les apparences générales, nous avons lieu de soupçonner que l'on médite particulièrement la destruction de cette Colonie, pour avoir refusé, en commun avec les autres Colonies Américaines, de se soumettre lâchement à la plus ignominieuse servitude: c'est pourquoi, il est résolu que la loi éternelle de sa propre conservation, appelle tous les habitans de cette Colonie, à se préparer incessamment contre toute entreprise qui seroit formée pour les attaquer à l'improviste, &c. Les mêmes dispositions se faisoient dans presque toutes les autres Colonies; de sorte qu'on a lieu de craindre qu'il n'y ait du sang répandu, avant que cette grande contestation nationale puisse être terminée. Un bâtiment étant arrivé de Glasgow à York, après le 1^{er}. Février, terme auquel la suspension du commerce fut arrêtée, la populace le fit repartir tout de suite sans rien déballer. La Virginie a mis sur pied un corps de 15000 hommes, qu'elle a nommé la *Légion Américaine*. La Province de Maryland & la Pensylvanie en ont fait de même. La Province de Connecticut & celle de Massachusets-Bay ont offert chacune un corps de vingt mille hommes. Chaque Régi-

ment de Milices a un Escadron de Cavalerie. Le Gouvernement de cette derniere Province a été remis entre les mains d'une Commission de quarante personnes élues par le peuple.

Il regne une grande mortalité parmi les troupes du Roi en Amérique. ---- Le seizieme Régiment d'Infanterie s'est mutiné, & on a ôté de nuit les armes aux Soldats, parce qu'ils ont refusé de fusiller trois de leurs camarades condamnés à mort pour défection. ---- Un bon nombre de bâtimens appartenans à la Jamaïque, qui avoient coutume depuis long-tems d'aller chercher du bois dans l'Isle de Cuba, ont été surpris par un Navire Espagnol équipé exprès, qui a enlevé neuf chaloupes & corvettes angloises employées à ce commerce de contrebande. Cette affaire n'engendrera aucune contestation entre les deux Cours, qui font d'accord de laisser supporter à leurs sujets les pertes auxquelles leur indiscretion pourroit les exposer.

Le Lord-Maire aiant député deux Echevins à Saint-James pour savoir quand il plairoit au Roi de recevoir la Communauté de Londres, pour lui présenter la Requête qu'elle a dressée en faveur des Américains; Sa Majesté en fixa le jour au 10 de ce mois, & les Membres s'y rendirent en grand cortège au jour & à l'heure marqués au milieu d'une foule innombrable de peuple. Le Roi aiant examiné cette Requête, y fit la réponse qui suit.

Je suis dans un étonnement inexprimable de trouver de mes Sujets capables d'encourager l'esprit de rébellion qui subsiste malheureusement dans quelques-unes de mes Colonies de l'Amérique Septentrionale. Me reposant entièrement en la sagesse de mon Parlement, le Grand-Conseil de la Nation, je poursuivrai invariablement les mesures qu'il a recommandé de prendre pour le maintien des Droits & Constitutions de la Grande-Bretagne & du commerce de mes Roïaumes. Sa Majesté étoit environnée de ses Ministres, & les avenues du Palais étoient occupées par une double garde de Soldats & d'Officiers de police pour contenir la populace. Mais il ne se fit pas le moindre tumulte & la journée se passa fort tranquillement.

Les vents contraires sont la seule raison qui retarde le départ des dix Vaisseaux de guerre & des trente Bâtimens de transport, destinés pour l'Amérique. Toute cette Flotte est pourvue abondamment du nécessaire, parce que l'on prévoit bien que les équipages auroient de la peine à se le procurer à Boston & ailleurs, où le service désagréable, auquel ils sont appelés, pourroit les faire passer. Les Troupes y sont réparties de manière à ne pas être trop gênées, & l'on a consulté tous les moyens possibles pour leur santé & commodité, pendant ce trajet.

Des lettres de Kikenny en Irlande, datées du 25 Février, marquoient que l'association formée dernièrement par les habitans de Ballyragget contre les bandits appelés White-Boys (garçons

blancs) & les poursuites faites contr'eux depuis environ dix jours, avoient tellement irrité ces scélérats, qu'ils avoient résolu d'en tirer vengeance, & juré de massacrer le peuple & de brûler la ville. On fut informé que l'attaque générale devoit se faire le mardi au soir. Les principaux habitans se retirèrent avec leurs femmes & leur famille, dans la plus grande maison du lieu, pour se mettre à couvert, & pour se défendre. Dès que le jour commença à tomber, les mutins s'attrouperent dans un endroit nommé Fair Green de Rathbeagh, qui est à une lieue de Ballyragget; &, après avoir dressé le plan d'opérations, ils marchèrent vers la ville, au nombre d'environ cinq cents, tant cavaliers que piétons, tous en uniformes blancs, à l'exception de leur Chef. Un morceau de drap blanc, attaché à une perche, leur servoit d'enseigne; & leur marche étoit éclairée par différentes lumières distribuées sur leur front. Plusieurs d'entr'eux portoient des brandons allumés, & menaçoient de saccager la ville & d'y mettre le feu. Le lendemain matin vers les trois heures, ils arrivèrent en cet ordre, au pont de Ballyragget, où ils tirèrent plusieurs coups de fusils, & défièrent les habitans au combat. Ceux qui étoient à cheval, s'avancèrent dans la ville, laissant l'infanterie au-delà du pont, avec ordre de les suivre, s'ils restoit trop long-tems; & ils se rendirent au grand galop, devant la maison du sieur Buller, où ils se postèrent sur trois rangs. Le Capitaine appella à haute voix au combat, ceux qui étoient renfermés dans la maison, & les défia à plusieurs reprises, de faire feu par les fenêtres, les traitant de lâches & de poltrons. Il tira enfin lui-même dans une fenêtre; & aussi-tôt quatre de ses compagnons l'imiterent. Il n'y eut heureusement personne de blessé. On leur répondit sur le champ, de l'intérieur de la maison, par une décharge qui dissipa cette troupe. Le Capitaine voulut la rallier, mais inutilement. Alors, tirant un livre de sa poche, il jura qu'il reviendrait dans huit jours, & qu'il brûleroit toute la ville. Cette attaque a coûté la vie à deux hommes & à six chevaux de l'escadron des White-Boys.

Le Lord lieutenant du Roiaume a envoyé une division du quatrieme Régiment de Cavalerie, pour protéger les habitans de Ballyragget contre de pareilles émeutes.

A L L E M A G N E.

V I E N N E (*Le 5 Avril.*) M^{sr} l'Archevêque Maximilien est revenu le 24 du mois passé en cette Résidence, après une absence de dix mois & 23 jours. S. E. Mr. le Comte de Rosenberg, Grand-Maître de la Maison Impériale, est logé à la Cour, où on lui avoit préparé quelques appartemens. --- Les Ministres d'Angleterre, de Hanovre, de Suede & de Naples auprès de L. M. I. & R. aiant obtenu de leurs Cours respectives, la permission de s'absenter pour quelque temps, se disposent à partir chacun pour sa patrie, où ils vont mettre ordre à leurs affaires particulières; mais on croit que celui de Suede ne reviendra plus. --- Il s'est fait plusieurs grands mariages, sçavoir ceux du jeune Comte de Hatzfeld avec la Comtesse de Zirotin, du Comte de Lengheim avec Mad. la Chanoinesse Comtesse de Schafgotfch & du Comte Aloyfius de Stahremberg avec la Fille du feu Comte Venceslas de Zinzendorff.

On a publié dernièrement ici une Ordonnance qui défend le jeu à tous les domestiques; on les voyoit fréquemment imiter leurs maîtres & se ruiner; les tavernes, les jardins & autres lieux publics, étoient des rendez-vous où ils couroient en foule, & où ils perdoient en un jour leurs gages d'une an-

née, & ce qui devoit servir à leur nourriture pendant un mois; on punira sévèrement ceux qui contreviendront à cette défense, & les maîtres des lieux publics qui leur permettront de jouer chez eux. L'objet de cette loi est d'empêcher les valets de voler leurs maîtres, & d'assurer la subsistance des femmes & des enfans de ces malheureux qui périssent souvent de misère par l'imprudence de leurs maris & de leurs peres qui se privoient des moyens de les soulager en se livrant à cette passion funeste, dans l'espérance de doubler leur petite fortune.

Il y a long-tems que l'Impératrice Reine s'occupe des moyens de diminuer le nombre des corvées, en faveur de ses sujets de Bohême; ce qui a fait croire aux païsans de l'endroit nommé Weckelsdorff que, dès les années 1770 & 1771, il étoit émané des Lettres Patentes de S. M. qui les exemptoit de toutes corvées; & l'on soupçonne quelques esprits philosophiques d'avoir nourri & répandu cette persuasion pour réaliser leurs beaux systêmes de bienfaisance par l'éclat d'une révolte. Les païsans se crurent autorisés à refuser tout service & oferent résister à ceux qui voulurent les y contraindre, demandant toujours qu'on leur fit voir les Patentes en question qu'ils pensoient qu'on leur chachoit. Ils attirèrent dans leur parti des païsans voisins; mais à peine y en eut-il quelques centaines d'atroupés, que les autres furent contraints de faire cause commune avec eux, par la crainte de voir brûler leurs maisons, que ces séditieux menaçoient de piller & de réduire en cendres, s'ils ne se rangoient pas de leur côté; de sorte que la défection de ceux-ci doit être plutôt attribuée à la violence qu'on leur a faite qu'à un mécontentement commun, & c'est ainsi que les vrais rebelles ont accru leur nombre au point de pouvoir se répandre dans cinq Cercles différens. Ils commettent beaucoup d'exces dans les

endroits par où ils passent, & demandent sur-tout aux Baillis les Patentes supposées que S. M. I. doit avoir accordées en leur faveur; les forçant à leur en donner un revers, dont un étudiant qu'ils menent avec eux, leur a dressé la formule & en vertu duquel ils reconnoissent qu'il ne sera exigé d'eux aucune servitude jusqu'à un nouvel ordre suprême.

Le Gouvernement voulut d'abord employer la douceur pour étouffer cette rébellion dans sa naissance & députa en conséquence deux des Conseillers pour remontrer à ce peuple qu'il étoit dans l'erreur & tâcher de le faire rentrer dans son devoir; mais n'ayant pu rien effectuer par cette voie, ils furent obligés de demander main forte. Sur leur réquisition, on leur envoya un nombre suffisant de soldats pour empêcher l'attroupement des paisans qui furent en effet mis en déroute. Les troupes au Commandement du Général Comte de Wallis vinrent à bout d'en envelopper d'abord 800, puis 200 autres près de Prague; mais pour remédier au mal plus promptement & plus efficacement, S. M. I. vient d'enjoindre à la Régence de Bohême de dénommer dans chacun des cinq Cercles, où il y a des traces de soulèvement, une Commission, chargée de faire des recherches contre les séditieux. Cette Commission soutenue par un détachement suffisant, accompagnée d'un Prêtre & suivie d'un Bourreau, a dans ses ordres de se saisir des Chefs de la révolte, de les faire punir sur le champ, selon la gravité de leur délit, mais de traiter avec moins de sévérité ceux que le torrent avoit entraînés, de déchirer en leur présence les reverfaux qu'ils avoient extorqués des Baillis & de renvoyer sous bonne escorte dans leurs districts respectifs ceux qui s'étoient vus forcés de s'attacher aux vrais rebelles. Des mesures aussi sages font présumer que l'on recevra bientôt l'avis que ces troubles ont été apaisés.

On apprend de Presbourg qu'il y a eu dernièrement au bourg de Géip, dans le Comté de Lip-tau un incendie, qui a réduit en cendres l'Eglise Catholique, & 135 maisons; il n'en reste plus que huit sur pied. Un autre incendie a désolé

le village de Nagy-Paluda , à 2 milles du premier endroit. On croit que ces malheurs sont les fruits de la malice de quelques incendiaires qui rodent dans le pays.

BERLIN (le 9 *Avril.*) Sa Majesté ne voulant pas que le commerce & l'intérêt violent les droits de la Religion , a fait publier le 14 de Mars à Königsberg une Ordonnance qui défend de tenir à l'avenir dans la Principauté d'Ermeland les Foires annuelles le jour du Dimanche , & les renvoie toutes au lundi suivant.

Il vient de mourir à l'Hôtel-Dieu de cette Ville une pauvre femme âgée de 60 ans , qui avoit depuis long-tems le ventre d'une grosseur extraordinaire , sans avoir aucun symptôme d'hydropisie. A l'ouverture du cadavre , on a vu , avec surprise , qu'elle portoit un enfant entièrement pétrifié , & dont tous les membres étoient parfaitement bien formés. Après les perquisitions les plus exactes on a découvert que cette femme étoit devenue enceinte dans sa quarantième année. Ce fait est constaté par l'enfant qui existe , & par les attestations des Professeurs d'Anatomie de cette Ville.

MUNIC (le 15 *Avril.*) Le 24 du mois de Mars , Son Alt. Sér. Elect. de Baviere , posa la première pierre d'une maison qui servira d'hôpital aux Soldats malades. Cette cérémonie s'est faite en présence de Mad. l'Electrice Douairiere de Saxe , de Mad. la Margrave Douairiere de Bade-Bade , & des Officiers-Généraux ; le Régiment des Gardes étoit sous les armes en uniforme de parade. L'Electeur mit dans une pierre creusée à cet effet , une médaille d'or , où se trouve d'un

côté son buste, & de l'autre cette inscription :

Nosocomia
Aegroto & læso militi,
Munificentia Maximiliani III
Bojorum Ducis & Elect.
Patriæ ordinibus
Principis exemplum imitantibus
A fundamentis erecta.
 1775.

I T A L I E.

VENISE (le 3 Avril.) Quoique la Loi, proposée par les cinq Correcteurs, d'agréger à la Noblesse Vénitienne un certain nombre de Familles nobles de Terre-Ferme, eût déjà été rejetée une fois, & qu'elle parût devoir toujours rencontrer une grande opposition, cependant elle a été remise sur le tapis avec succès; le 19 du mois passé, le Grand-Conseil a approuvé le projet d'inscrire, après un terme de 20 ans, au nombre de la Noblesse Vénitienne, quarante Familles nobles de Terre-Ferme, pourvu que chacune d'elles puisse prouver quatre degrés de Noblesse en ligne masculine, & trois degrés en ligne féminine, & qu'elle jouisse d'un revenu annuel de dix mille Ducats, dont le fonds devra rester à cette Famille en propriété inaliénable & être chargé d'un Fidéi-commis perpétuel à cet effet.

Nous apprenons du Levant que les Corsaires Dulcignotes augmentent & deviennent de jour en jour plus dangereux; on compte actuellement plus de 60 de leurs bâtimens

en mer ; ils gênent le commerce & n'épargnent aucune Nation ; ils finiront par les irriter toutes & par les obliger à se réunir pour les détruire ; mais en attendant ils font beaucoup de mal , & deux de nos Vaisseaux font dernièrement tombés entre leurs mains.

Un particulier a présenté au Gouvernement le projet de faire un canal navigable depuis Véronne jusqu'à Bergame ; ce qui fait une distance de 70 milles. Il offre de faire tous les frais de cette entreprise , estimés à deux millions de Ducats , moyennant qu'on lui accorde la permission de lever certains droits sur les Vaisseaux , qui passeront par ce canal. On regarde ce projet comme très-avantageux au commerce des Sujets Venitiens.

Toutes les lettres de Livourne ont annoncé , depuis peu , la fin tragique de la Princesse Elifabeth , Russe de Nation , connue par ses voïages & les prétentions qu'on lui attribuoit sur le Trône de Russie. Cette Dame s'étoit rendue à Livourne , sur l'invitation du Généralissime Comte Alexis Orlow , qui l'avoit toujours traitée avec respect , au point que se trouvant au Théâtre avec elle , il ne s'assëoit jamais en sa présence. Après toutes ces démonstrations d'estime , il l'invita à dîner sur un des Vaisseaux de sa Flotte ; mais à peine la Princesse y fut-elle entrée , qu'elle y fut mise aux fers avec sa suite : le Vaisseau s'éloigna bientôt à plusieurs milles du Port ; & au même-tems, le Comte Orlow expédia en courier le

Major Christianecki , pour en donner avis à la Cour. Ce Major eût le même que le Comte Orlow avoit envoié à Rome pour induire cette Dame à venir , & comme disent quelques-uns , pour la séduire sous le prétexte d'un mécontentement qu'il auroit eu de ce Général , comme s'il eût été résolu de s'unir avec elle pour l'exécution de ses chimeriques projets de soulèvement & de révolte. Il reste à voir , si toutes ces circonstances , sur lesquelles toutes les lettres de Livourne sont pourtant d'accord , se vérifieront telles qu'on les rapporte.

La fille d'un épicier de cette Ville , jeune & jolie , avoit un amant qu'elle croïoit lui être infidèle : la fureur de la jalousie s'est emparé de son ame au point qu'elle a préparé un verre de poison & l'a avalé sous les yeux de son amant , croïant sans doute par-là le punir beaucoup de son infidélité ; mais dans ce cas-ci , comme dans les autres , c'est le mort qui a tort.

TURIN (*le 22 Mars.*) Jeudi dernier , 16 de ce mois , le Roi déclara le mariage du Duc de Chablais , son Frere , avec la Princesse Marianne , sa Fille. Les Ministres étrangers avoient été invités la veille , par le Maître des cérémonies , à se rendre à la Cour , ainsi que les Chevaliers de l'Annonciade , les Ministres d'Etat , & toutes les personnes qui ont les entrées de la chambre. Le lendemain , le Roi , le Prince de Piémont , & le Duc de Chablais furent complimentés par le Corps Diplomatique , à la tête

duquel l'Ambassadeur de France porta la parole. Le jour d'après, on signa le contrat de Mariage; & Dimanche à cinq heures du soir l'Archevêque de cette Ville, Grand-Aumônier, donna aux nouveaux Epoux la bénédiction nuptiale. La Duchesse de Chablais reçut le 20 les complimens des Ministres étrangers. Le même jour, dans l'après-midi, ainsi que hier, la Noblesse fut admise à féliciter cette Princesse & son auguste Epoux. Il y eut grand cercle à la Cour. Le Duc de Chablais est né le 21 Juin 1741, & sa Duchesse, sa Nièce & son Epouse, le 16 Décembre 1757.

Le Roi a nommé au Gouvernement de Saluces le Marquis de Tournon, ci-devant Gouverneur de Suze; à celui de Suze le Comte d'Andonne; à celui de Coni le Chevalier Caquerau; à celui de Mondovi le Chevalier de Rovero; & à ceux de Villefranche & de Serraval le Chevalier Alpino & le Chevalier Busqua.

MANTOUE (le 28 Mars.) Le Gouvernement a établi ici un fond de cent mille florins, qu'il a destiné à l'amélioration de l'agriculture de ce Duché; les possesseurs de terres qui auroient besoin de construire des bâtimens, de faire venir des eaux pour arroser leurs champs, &c. peuvent aller à la direction de ces fonds & y faire des emprunts à 2 pour 100 d'intérêt. Lorsqu'on destina cette somme à cet usage utile, on avoit fixé à 600 florins la somme la plus haute qu'on pût emprunter; le Gouvernement vient de juger

à propos de changer cette disposition & d'augmenter la somme qu'on peut demander à la direction ; elle prêtera désormais jusqu'à 1800 florins au même intérêt ; s'il arrivoit que quelqu'un en eût besoin d'une plus grosse , il rendra compte à la direction des objets auxquels il veut l'emploier , de l'utilité qui en résultera ; la direction lorsqu'elle trouvera tous ces objets avantageux , en fera part au Souverain qui se réserve le droit de permettre ou de défendre ces sortes de prêts.

NAPLES (*le 30 Mars.*) Le Cardinal Migazzi arriva de Rome , le 21 dans la nuit , & eut le lendemain l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés , qui lui ont fait l'accueil le plus gracieux. Le 23 , le Comte Migazzi , son neveu , & les Comtes de Seilern , de Saur & d'Arzt , qui font à la suite de Son Eminence , ont eu le même honneur. Le Prince di Belmonte-Ventimiglia , Grand-Maître de la Maison royale , leur a donné ensuite un splendide repas. Ce même jour , Mgr. Calcagnini reçut ses lettres de récréance avec le portrait du Roi , enrichi de brillants , & est parti pour Rome le 28.

Quoique le Roi ait accordé aux habitans de Palerme un pardon général des mouvemens qui y furent excités le 19 & le 20 Septembre 1773 , il paroît qu'il y reste encore quelque feu sous la cendre. Sa Maj. a ordonné d'enlever & de transporter dans le Château de Castellamare toute l'artillerie qui étoit placée sur les ramparts & les bastions de cette Ville , & qui étoit composée de cent

quinze à cent vingt pièces de canon ; ce qui a été exécuté avec la plus grande tranquillité les 13 , 14 & 15 de ce mois. La garde en a été ôtée à la Bourgeoisie , à qui elle avoit été confiée jusqu'alors , & les troupes de la garnison , maintenant au nombre de six mille hommes , ont été chargées de ce service. Pendant le tems du transport elles étoient sous les armes.

SPOLITE (le 5 Avril.) La conduite que le nouveau Pape tient jusqu'à présent lui concilie l'estime du Public & l'affection des Romains. Il continue de donner des audiences le matin & le soir , même jusqu'à minuit , à tous ceux qui souhaitent de lui parler ; & , lorsqu'il paroît en public , il reçoit avec bonté tous les placets qu'on lui présente. Il s'est formé un petit Conseil particulier dans son Palais , composé des deux meilleurs Avocats , tirés du Tribunal de la Rote , & d'un Avocat criminel , qui lui rapporteront les causes ou affaires les plus particulières ; & il les a agrégés à sa Chambre secrète , en leur assignant des appointemens de sa caisse privée ; précaution qui servira à maintenir l'administration exacte & impartiale de la Justice , & à tenir en respect le Cardinal Pro-Auditeur & les Juges des autres Tribunaux. Sa Sainteté reçoit tous les jours les visites des Cardinaux qui viennent tour-à-tour , & , selon leur rang , lui rendre leurs devoirs ; il les reçoit avec beaucoup d'égards ; il leur accorde à tous des audiences longues , pendant lesquelles il prend plaisir à s'entre-

tenir de leurs affaires particulieres, avec l'air d'un homme qui a le pouvoir de leur être utile, & qui a envie de s'en servir. Il a déclaré, qu'il n'avanceroit personne avant son rang, & n'accorderoit les charges de sa Cour & de l'Eglise qu'à des personnes, qui, en passant par toutes les places inférieures, auroient donné des preuves de leurs talens & de leur capacité.

Vû que les assassins & les vols sont aussi fréquens que jamais en cette Capitale, Sa Sainteté a donné ordre à Mr. Potenziani, Gouverneur de Rome, de redoubler de vigilance pour arrêter le cours de ces crimes & en faire rigoureusement punir les auteurs. Il lui a aussi enjoint de tenir exactement la main à l'exécution des loix contre les jeux de hasard. Les recherches, faites contre les meurtriers, ont déjà fait saisir deux des coupables. Les Juges de Rome, accoutumés à punir ce crime comme un délit assez léger, vouloient les envoyer aux galeres; mais le Pape a ordonné, qu'eux & leurs semblables soient tous pendus sans remission.

Sa Sainteté vient de donner une nouvelle preuve de son désintéressement & de sa reconnaissance. Les Officiers de la Chambre dispuoient à l'Abbé Fabri, Neveu de feu Clément XIV, la succession de son Oncle qui monte à 120 mille scudis, alléguant pour cause la Bulle de Sixte-Quint, qui ôte la succession aux héritiers des Papes qui auroient dépouillé le trésor apostolique, & revendiquant un million d'or que Clément

XIII y avoit placé. Mais Sa Sainteté a ordonné que, sans autre examen, on la remit à l'Abbé Fabri.

ROME (le 30 Mars.) Le 16 de ce mois, le Pape tint un Consistoire public, où le Sacré-Collège, la plus grande partie de la Prélature, la Noblesse tant Romaine qu'Étrangère assistèrent, & dans lequel le St. Père fit la cérémonie de donner la Barette à quelques Cardinaux qui ne l'avoient pas encore reçue. --- Le 21 après-midi, le Prince Corsini, Ambassadeur Impérial auprès du St. Siège, se rendit en grand appareil au Vatican, pour y complimenter, au nom de l'Empereur, le Pape sur son exaltation au Trône. Le jeudi suivant, il s'acquitta d'une pareille commission, au nom de l'Impératrice-Reine. Il a terminé par un concert spirituel, toutes les assemblées publiques qu'il a données, pendant le tems de son Ambassade qui a été une des plus brillantes.

Le Cardinal Jean-Baptiste Rezzonico a obtenu de S. S. la Protectorerie de l'Ordre des Freres-Mineurs-Conventionnels, qui étoit vacante depuis la mort du Cardinal Ghigi & que le feu Pape avoit retenue de son vivant. Le Cardinal de Luynes pour reconnoître l'attention du Prince de Palestrine qui lui avoit accordé un appartement dans son Palais, lui a fait présent, avant son départ, d'une riche tabatière d'or, garnie de brillants, & à la Princesse son épouse d'un magnifique service en porcelaine des Indes. Le Cardinal Serfales a pris congé du St. Pe-

re, du Sacré-Collège, ainsi que de la principale Noblesse & est retourné le 15 à Naples. Le Cardinal Malvezzi est aussi parti pour son Archevêché de Bologne. --- Le Roi de Sardaigne a répondu à la lettre que S. S. lui avoit écrite, pour lui témoigner l'envie qu'elle avoit de retenir auprès d'elle le Cardinal Delle Lanze. S. M. laissé cette affaire à sa disposition & à la volonté dudit Cardinal, de sorte que Son Emin. se rendant aux desirs du Pape, a accepté la Préfecture du Concile, le priant cependant de le laisser retourner pour quelque-tems dans le Piémont, afin d'y arranger ses affaires domestiques, ce qui aura lieu au mois de Mai. --- Le Cardinal Orfini avoit supplié les Rois d'Espagne & des Deux-Sicules de lui accorder la démission de son poste d'Ambassadeur de Naples en cette Cour, & le bruit s'étoit répandu qu'il seroit remplacé par le Marquis de Fogliani, ci-devant Vice-Roi de Sicile; mais ce bruit n'est plus aujourd'hui si accredité. --- En confirmant les Princes Altieri & Giustiniani dans leurs charges de Capitaines des Chevaux-Legers de la Garde, le Pape, sur les instances du Cardinal de Bernis, appuié du Chevalier Monino, Ministre d'Espagne, a nommé Capitaines honoraires de cette Garde le Prince de Santa-Croce & le Duc Mattei; mais ils n'auront point d'appointemens. --- Le Sérénissime Electeur de Saxe a obtenu depuis peu du St. Pere, sur la demande qu'en a faite son Ministre en cette Cour, un Bref qui constitue Vicaire Apotolique.

dans toute la Saxe l'Abbé Hertz, son Confesseur. Le feu Pape l'avoit en effet nommé à ce poste; mais il ne lui en avoit pas fait expédier le Bref.

Le St. Pere a fait appeller le P. Buon-tempi, ci-devant Secretaire & Confesseur du feu Pape, & a daigné s'entretenir avec lui plus de trois quarts d'heures. La Congrégation sur les affaires *Jésuitiques* n'a encore rien prononcé; la suprême direction en est confiée au Cardinal *Jean-Baptiste Rezzonico* mais on n'en connoît pas bien tous les membres, & l'on ne fait pas avec certitude si les anciens ont été confirmés. Par un ordre suprême on a ôté aux Ex-Jésuites la garde rigoureuse qu'on leur avoit donnée. On a aussi retiré des fenêtres de l'appartement de l'Abbé Ricci les élévations de murs qu'on y avoit faites, & on y a supprimé les sentinelles, de sorte qu'ils peuvent tous se promener librement dans la maison. On a remercié le Major Pescatori qui en avoit la surintendance & on l'a rendu à Mr. le Castellán Ricci. --- S. S. a annullé tous les rescrits & dispenses de mariage *in primo gradu* que le feu Pape avoit accordés à la fin de sa vie. --- Le Sieur Bischi, ajourné, comme on l'a dit, pour rendre ses comptes sur l'administration de l'*Annone*, a recusé le teneur de livres dudit Office, comme lui étant suspect. Il lui sera donné un autre Reviseur & il lui a été accordé un délai de quelques mois pour dresser un autre Bilan. --- L'Ordonnance de Sa Sainteté,

Sainteté, portant suppression des survivances surprises sous le dernier Pontificat, & qui a été imprimée & affichée par-tout, fait beaucoup de bruit. On y désigne nommément presque tous les favoris de Clément XIV, les Marquis Massimi & Ceva, François Buontempi (mais sans y ajouter la qualification de Frere) Hippolyte - Nicolas Bischi, son épouse Vittoria Bischi, &c. On leur donne un délai de six mois pour restituer les capitaux, qui leur ont été avancés par les Monts de piété. — Le Chevalier Monino a fait venir le Frere Buontempi à son Hôtel, l'a traité fort rudement, & lui a annoncé, que sa Cour lui ôtoit la pension de 1500 écus, qu'elle lui avoit accordée en qualité de son Théologien.

Le Prélat Alfani & Mr. Macedonio sont ceux auxquels les partisans de la ci-devant Société veulent le plus de mal, & qu'ils prétendent devoir essuyer un grand revers de fortune. En attendant, la Cour d'Espagne, la plus intéressée à ne point abandonner ceux qui ont concouru à l'extinction de cet Ordre, ne paroît pas s'inquiéter des dispositions du nouveau Pontife; & le Marquis de Grimaldi, Premier - Ministre de Sa Maj. Catholique, a témoigné dans une lettre écrite au Chevalier Monino, la satisfaction qu'elle avoit de le voir élevé à la Chaire de St. Pierre.

Le Cardinal Giraut, dont le Pape semble faire un cas particulier, a été fort malade, mais il est maintenant hors de danger.

Le Cardinal François de Solis Folch de Cardona, Archevêque de Séville, descendant du fameux Montezuma dernier Roi du Mexique, fut attaqué le 17 de ce mois d'une fièvre maligne, dont il est mort le 21 à l'âge de 64 ans & 32 jours. Il étoit né à Madrid & avoit été fait Cardinal le 5 Avril 1756 par le Pape Benoît XIV. Ses rares qualités le font regretter particulièrement du Pontife regnant, de tout le Sacré-Collège, de sa famille & de tous ceux qui le connoissoient.

Le Cardinal Colonna, Vicaire-général de S. S., a fait publier ce qui suit :

“ Nous avons par ordre du St. Pere rendu un Edit daté du 25 du mois dernier touchant les aubergistes, cabaretiers, taverniers, loueurs de chambres garnies & autres semblables, sous peine du fouet & d'être chassés de la Ville & du district, de ne point tenir sur les murs des chambres & autres endroits ouverts des figures, tableaux ou autres desseins, signes, caractères & écrits obscènes ; mais qu'il y ait au moins dans les endroits où on dort quelque tableau ou image représentant JESUS-CHRIST, la Ste. Vierge ou des Saints, & quelque benitier, afin d'exciter la dévotion de ceux qui y logent. Et S. S. voulant que les Pasteurs ordinaires des ames en prennent connoissance, nous ordonnons à tous les Curés & Vicaires de cette Ville de visiter les auberges, cabarets, tavernes, chambres garnies, &c., chacun dans sa Paroisse, pour examiner si on s'est conformé à la teneur du présent Edit, &

d'en remettre dans le terme de quinze jours son rapport à la Secretairerie de notre Tribunal pour être présenté au St. Perc. Donné, &c. le 6 Mars 1775. „

F R A N C E.

PARIS (le 16 *Avril.*) Une Ordonnance du Roi du 2 Mars dernier, rétablit les 8 Compagnies des Gardes du Pavillon Amiral & de la Marine, réduites par une Ordonnance du 29 Août 1773, & supprime les Ecoles roïales de Marine, créées par l'Ordonnance du même jour, S. M. voulant que les élèves de l'Ecole du Havre soient admis en qualité d'aspirans Gardes de la Marine & répartis entre les ports de Brest, de Toulon & de Rochefort, & qu'il n'en soit reçu aucun, s'il n'est Gentilhomme. Elle défend par l'article CII à tous Gardes de se marier, sous peine d'être renvoyés de son service.

Le Parlement de Dijon a été rétabli le 3 de ce mois : quoique les Membres qui avoient été conservés dans la révolution, aient sollicité eux-mêmes des bontés du Roi le rappel des Magistrats qui avoient été envoyés en exil, ceux-ci refusoient de revenir avec leurs Confreres; mais tout s'est concilié, & s'est remis dans l'ordre. ---- De tous les Membres de l'ancien Parlement de Bordeaux qui avoient accepté des places dans celui qu'on vient de réformer, il n'y en a que trois qui soient admis à rester avec ceux qui sont rappelés, & ils reprennent leur

titre de Conseiller. Les autres ont écrit en Cour pour se plaindre des affronts auxquels ils sont exposés, & qu'ils n'ont encouru que pour s'être conformés, disent-ils, en fideles sujets aux ordres du Roi, & lui avoir témoigné leur zèle & leur obéissance. — Mr. de St. Simon est nommé pour rétablir le Parlement de Besançon.

L'affaire entre Mr. le Maréchal Duc de Richelieu & ses gens d'affaires d'une part, & Mad. de St. Vincent & ses co-accusés de l'autre, se poursuit vivement & donne naissance à différents Mémoires de la part des derniers, Mr. le Maréchal n'en faisant point paroître dans le public & ne distribuant les siens qu'aux Juges. La Cour des Pairs, qui a évoqué ce procès, s'est encore assemblée à ce sujet le 4 de ce mois; &, après d'assez longues délibérations, elle a remis l'assemblée à la quinzaine. Il s'agit, dit-on, entre-autres de déterminer si le Parlement a droit de convoquer les Pairs, pour le jugement d'un Pair dans un procès qui s'instruit au criminel, ou si des Lettres-Patentes du Roi sont nécessaires à cet effet. En attendant qu'il intervienne un jugement définitif, (ce qui, selon toute apparence, ne sera pas si-tôt,) Mr. le Duc de Richelieu n'assistera point aux Séances du Tribunal des Maréchaux de France.

D'après les conclusions de Mr. Séguier, Avocat-général, la sentence du Châtelet, dont Mad. la Comtesse de Béthune étoit

appellante, a été confirmée le 10, & cette Dame condamné aux dépens.

Le Marquis de Chambonnart, qui malgré le Maréchal de Biron son grand-oncle & toute sa famille épousa l'année dernière Madlle. de Langeac, veut aujourd'hui s'en faire séparer. On croit qu'il allégué dans sa cause beaucoup d'infamies, puisqu'elle se plaide à huis clos au Châtelet. Jamais les Tribunaux n'ont retenti d'un plus grand nombre de demandes en séparation de corps & de biens que depuis quelques années; on compte aujourd'hui treize couples distingués par la fortune & la naissance qui demandent à voir rompre leurs nœuds; il n'est pas étonnant de voir tant de mariages malheureux, il n'y a qu'à se rappeler de quelle manière on les fait la plupart. Dans les Siècles philosophiques les bons mariages sont une espèce de phénomène, les liens de l'union conjugale s'affoiblissent comme ceux de la société générale: quand les Romains devinrent Philosophes, ils s'aperçurent de ce mal, & ils en déplorèrent les conséquences qui sont plus étendues & plus redoutables qu'on ne le pense (a).

Le Parlement après avoir entendu l'Avocat Linguet à huis clos, a rendu un Arrêt

(a) *Fecunda culpa sæcula nuptias
Primum inquinavere, & genus, & domos:
Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.*

Hor. l. 3. od. 9.

sur les conclusions de Mr. Barrentin, Avocat-général, qui le déboute de son opposition à l'Arrêt du 4 Février dernier. La Communauté des Procureurs au Parlement est fort choquée de la menace d'interdiction qui est faite dans cet Arrêt à quiconque signeroit un écrit du Sr. Linguet. Avant son impression elle a fait de vives représentations aux Magistrats pour qu'il ne fût point question de la menace, ou que du moins elle ne fût faite qu'au Sr. Mainat qui avoit signé la requête : cette Communauté est aussi irritée contre les Avocats qui n'ont pas voulu lui éviter ce soufflet. — La chaleur que le Sr. Linguet met dans toutes ses productions, vient de lui attirer une nouvelle censure. Il a voulu répondre à un Imprimé, qui parut dernièrement contre lui sous le titre de *la Théorie du Paradoxe*, par un autre intitulé *la Théorie du Libelle* : mais, comme il y traite avec peu de ménagement les principaux Ecrivains économistes du tems, & que les critiques qu'il se permet retombent en quelque façon sur le système de la liberté du commerce des grains, que le Gouvernement a adopté & dont le sieur Linguet s'est déclaré l'antagoniste, sa brochure a été saisie par la Police presque aussitôt que publiée. Le Bâtonnier des Avocats y aiant aussi été maltraité, ce grief fut ajouté aux autres, que l'Ordre avoit déjà contre lui, dans l'assemblée du 16 : mais Mr. Linguet refusa absolument de déclarer, s'il étoit l'Auteur ou non de cet écrit. — L'Abbé

Roubaud , maltraité par le Sr. Linguet , surtout dans sa réponse aux Docteurs modernes , a prévenu dans sa Gazette de commerce , que le renchérissement des grains ne doit pas s'attribuer à l'Arrêt qui accorde la liberté du commerce de cette denrée , mais que c'est aux laboureurs & au tems des semailles qu'on doit s'en prendre , parce que , (dit-il) un laboureur ne peut être à la fois à la charrue & au marché. Il ajoute que cette hausse , qui n'arrive ordinairement qu'en Avril , a commencé cette année vers la fin de Février , parce que l'hiver a été fort doux dans ces climats.

Mr. Poiffon , Marquis de Marigny , a donné sa démission de Gouverneur du Palais de Luxembourg moyennant une pension de deux mille écus , quoiqu'il en ait déjà une de 60,000 livres ; que la succession de Mad. de Pompadour sa sœur lui ait valu plus de douze millions , & qu'il n'ait point d'enfans. Mr. le Comte de Modène a été nommé Gouverneur de ce Palais , que le Roi vient d'accorder en don à Monsieur. Il n'y a pas apparence que ce Prince vienne l'habiter encore , à cause des réparations qu'il exige , & qu'on évalue à trois millions.

Un Abbé Dubignon , auteur d'une *mauvaise histoire du Parlement de Paris* , (V. notre Journ. d'Août 1771 , p. 96) , convaincu d'être l'auteur d'une lettre satyrique imprimée sous le titre de *Mr. de Maupeou à l'Evêque d'Arras son ami* , a été mis à la Bastille. On a été surpris de cette sévérité

exercée en faveur de Mr. le Chancelier.

Des grandes aux petites choses, tout est dans ce bas monde, sujet aux vicissitudes, il n'y a pas jusqu'à l'emploi de rédacteur de la Gazette de France qui ne l'éprouve. Depuis 4 ans, cette feuille a changé 4 fois de rédacteur. Elle étoit d'abord confiée à Mrs. Suard & Arnaud, puis elle a passé à Mr. Marin, puis à l'Abbé Aubert, & de ce dernier, elle vient de passer à Mr. Bret, Censeur-royal.

Mr. le Duc de Penthièvre aiant sçu que malgré sa défense une partie de ses gens avoit chargé beaucoup de marchandises de contrebande sur ses équipages revenant de Bretagne, dans l'espérance qu'ils ne seroient pas visités, a prévenu les commis aux barrières de faire une exacte perquisition, & les marchandises fraudées ont été saisies & confisquées.

Un particulier à qui on avoit volé, il y avoit quelque-tems, sa montre aux spectacles, entra chez un bijoutier vers le Quai de Gesvres, y trouva quelques montres, parmi lesquelles il reconnut la sienne. Il la marchandâ, & après être convenu du prix, il demanda à écrire un mot à sa femme qui demouroit dans le voisinage pour qu'elle lui envoiât de l'argent : il lui marqua au contraire qu'il venoit de retrouver sa montre, qu'elle allât bien vite chez un Commissaire & qu'elle l'amenât ; ce qui fut fait sur le champ. On se saisit de toutes les montres de ce bijoutier qu'il avoit achetées à des inconnus, & qui, pour la plupart, avoient été volées.

On écrit de Bourgueil en Anjou, que le 18 le feu prit dans un village appelé Chevret. Cet incendie, que des vents impétueux rendirent plus terrible, dévora quarante-trois habitations, avec

des récoltes de vin , de bled & de fourages. L'Evêque de Xaintes, alors à son Abbaye, a été témoin de ce ravage & d'une perte de plus de 50.000 livres que vont supporter les malheureux habitans de ce village. Son zele apostolique en cette occasion ne fut récompensé que par le bonheur d'avoir vû arracher aux flammes les vieillards, les malades & les enfans. Une seule maison a résisté au torrent du feu par l'intrépidité du payfan qui en étoit propriétaire & qui jetta continuellement des draps mouillés sur son toit en paille, à mesure qu'il le voyoit couvert d'étincelles.

VERSAILLES (*le 15 Avril.*) Le Marquis d'Aubeterre, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant-général de ses Armées, Conseiller d'Etat d'épée, & ci-devant son Ambassadeur aux Cours de Vienne, Madrid & Rome, eut l'honneur de faire, le premier de ce mois, ses remerciemens au Roi pour le Commandement de la Bretagne, dont Sa Maj. l'a pourvû. --- Le Vicomte de Vibraye, que le Roi a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès du Duc de Wirtemberg, & le Marquis de Claufonnette, qui l'a précédé dans cette place & qui passe en la même qualité, à la Cour de l'Electeur de Mayence, ont eu l'honneur le 31 du mois dernier, de faire, à cette occasion, leurs remerciemens au Roi. --- Le Marquis d'Entraigues Latis, ci-devant revêtu du même caractère auprès de cet Electeur, a été nommé par Sa Maj. Ministre Plénipotentiaire près de l'Electeur de Saxe. --- Mr. l'Abbé Georgel qui a été chargé des affaires de France auprès de la Cour Impériale, depuis le départ de Son Alt. le Prince Louis de Rohan Ambassadeur de

France à Vienne , jusqu'à l'arrivée de Mr. le Baron de Breteuil qui le remplace , est de retour ici. Leurs Maj. Impériales à son départ lui ont fait présent d'une boîte d'or d'un travail recherché , & d'une bague d'un très-grand prix ; le billet du Prince de Kaunitz qui les accompagnoit relevoit encore le prix de ces présents ; il contenoit des témoignages flatteurs de la satisfaction de Leurs Majestés Impériales.

Mr. le Comte de Maurepas a eu plusieurs conférences secrettes avec Mr. l'Abbé de Terray. Le vulgaire se flatte que leur objet est de faire baisser le prix excessif de toutes les denrées.

Messieurs les Comtes de Maillebois & d'Herouville , dont les talens militaires sont généralement connus , après s'être plaints au Ministre de la Guerre de ce qu'ils perdent par la promotion des sept Maréchaux l'avantage de leur ancienneté au service du Roi , se font (dit-on) adressés directement à Sa Maj. pour lui exposer leurs raisons & le découragement qui peut naître de ces sortes de passè-droits. Sa Maj. a accordé une audience particuliere de dix-sept minutes au Comte de Maillebois ; mais on ignore ce qui s'y est passé.

L'Abbé Soldini , Confesseur de Monsieur , de Mesdames Clotilde & Elifabeth , & de Mad. Sophie , vient de mourir à Versailles des suites d'une fracture de jambe , qu'il s'étoit faite en se jettant hors d'un carrosse , dont les chevaux avoient pris le mors , il y a quelque-tems.

Le Sr. Messier, Astronome de la Marine, de l'Académie royale des Sciences, a eu l'honneur de présenter au Roi, samedi dernier, une grande Carte céleste où il avoit tracé la route apparente de la Comète qu'il avoit observée l'année dernière de l'Observatoire de la Marine, depuis le 18 du mois d'Août jusqu'au 25 Octobre qu'elle cessa de paroître dans la constellation du Verseau. Selon les observations du Sr. Messier elle a passé par les constellations de Cassiopée, de Céphée, de Pégase & du Verseau, elle a traversé l'Equateur entre le 7 & le 8 d'Octobre, & l'Ecliptique le 13 du même mois. Cette Comète avoit été découverte à Limoges par le Sr. Montaigne le 11 Août dernier. Cet Astronome a présenté en même-tems à Sa Majesté un dessin de la Lune, qui représentoit l'observation de l'occultation de la Planète de Saturne, observée du même Observatoire le 18 Février dernier : l'immersion du centre de Saturne au bord éclairé de la Lune, fut éclipsée à 9 heures 11 minutes 33 secondes, & l'émerison du même centre, du bord obscur, à 10 heures 10 minutes 59 secondes. Cette observation n'avoit pas été faite à Paris depuis le 27 Février 1678.

Depuis l'affaire du Sr. Linguet, on a introduit une nouvelle coëffure à laquelle on a donné le nom de *Bonnets à la Linguet*. Ce sont des bonnets ornés de rubans raïés. La Reine en a porté la première, & la mode de ces bonnets à la *Linguet* n'a pas tardé à être introduite.

Le Roi, revêtu du Grand-Collier de l'Ordre du St. Esprit & accompagné de Monsieur & de Mgr. le Comte d'Artois, s'est rendu le 12 de ce mois en cérémonie à l'Eglise de la Paroisse Notre-Dame, où il a communiqué par les mains du Cardinal de la Roche-Aymon, Grand-Aumônier de France. La Reine s'y étoit rendue le 10, également en cérémonie, & avoit communiqué par les mains de l'Evêque de Nancy, son Premier-Aumônier.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 15 *Avril.*) On faisoit dans quelques ports de cette République des chargements d'armes, & de munitions de guerre pour les Colonies Angloises; le Ministre de Sa Maj. Brit. en a été instruit; il a présenté un Mémoire aux Etats-Généraux, pour les prier d'en empêcher le départ, & ils ont rendu cette Ordonnance. “ Pour des
 „ raisons particulieres à ce nous mouvants,
 „ nous avons jugé à propos de défendre abso-
 „ lument, comme nous défendons par les pré-
 „ sentes, toute exportation de munitions de
 „ guerre, de poudre, d'artillerie & de balles,
 „ par des Vaisseaux appartenant à des endroits
 „ compris dans les Etats de la Grande-Bre-
 „ tagne, & ce provisionnellement pour l'es-
 „ pace de six mois, sous peine, non-seule-
 „ ment, de confiscation des armes & mu-
 „ nitions de guerre qui y seront trouvées;
 „ mais aussi d'une amende de mille florins
 „ en fus, à la charge du Capitaine ou Patron

„ dont le Navire pourra être arrêté & vendu
 „ à cet effet. Nous avons d'ailleurs trouvé
 „ bon de statuer, comme nous statuons par
 „ les présentes, que pendant le susdit espace
 „ de six mois, il ne sera point permis de
 „ charger de la poudre, de l'artillerie, des
 „ balles, & généralement aucuns instrumens
 „ de guerre pour être exportés à bord des
 „ Vaisseaux, soit étrangers, soit appartenant
 „ à des habitans de cette République, à
 „ moins d'en avoir obtenu le consentement
 „ & la permission du Collège de l'Amirauté
 „ dans le ressort duquel se fera ledit char-
 „ gement; le tout à peine de confiscation,
 „ &c. comme ci-dessus. „

Une Députation du Collège des Directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales a été introduite à l'assemblée des Etats-Généraux avec le Sr. Van Coopstadt, Commandant de la dernière Flotte qui en est revenue. Leurs Hautes-Puissances entendirent le rapport de la situation actuelle des établissemens de la République en Asie. Il ne se présente guère d'affaires plus intéressantes pour la Nation, & ses Chefs se sont toujours appliqués à protéger une Compagnie, qui éprouve dans cette partie du monde les variétés du climat & de la concurrence.

L'on apprend de Tanger que les Maures demandent la Paix au Roi d'Espagne; ils ont discontinué le siège de Melille, mais ils sont encore devant la Place.

M O R T S.

Le Marquis de Los Rios , Conseiller intime actuel , Feld-Maréchal des Armées de S. M. , Colonel propriétaire d'un Régiment d'Infanterie , Gouverneur de la Ville d'Ath , &c. est mort à Bruxelles dans un âge très avancé.

Le Prince de Stigliano-Colonna , Grand-Ecuyer du Roi des Deux-Sicules , pere du Prince d'Aliliano , Vice-Roi de Sicile , est mort à Naples , dans un âge fort avancé.

Jean-Daniël Baron d'Ablaing , Seigneur de Giesfembourg & Giesfèn-Nieuwkerk , de Haulfain , Moersbergen , Cadzand , Byngaardskerken , &c. , Président des Etats de la Province d'Utrecht , & Député de la part de cette Province aux Etats-Généraux , Grand-Bailli du Pays de l'Ecluse en Flandre & des Places qui en dépendent , &c. , est mort à la Haye à l'âge de 72 ans.

Jedse-Edfard Baron de Burmania , Lieutenant-Général & Colonel Propriétaire d'un Régiment d'Infanterie au service de cette République , Commandant de la Ville de Mastrecht , &c. , y est mort dans un âge avancé.

Frédéric-Ernest - Alexandre Comte de Gianniny , Conseiller intime actuel d'Etat , Chambellan de Leurs Majestés , Lieutenant-Général de leurs Armées , Grand-Croix de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse , est mort à Vienne le 6 Mars , à l'âge de 56 ans.

René-Charles de Maupeou , Marquis de Montangles , Vicomte de Bruyeres , Seigneur de Noissy , de Montigny & autres lieux , ancien Premier-Président du Parlement , Chancelier & Garde des Sceaux de France , est mort à Paris le 4 Avril , dans sa 87e. année.

Jeanne Leterrier , veuve de François Queudenville , est morte le 22 de Mars au village de Breteville-la-Pavée près Caen , dans sa 106e. année. Elle n'avoit aucune des infirmités de la vieillesse , son esprit étoit encore sain & sa mémoire très-bonne.

Le nommé Pierre Regnier, Jardinier, est mort à Morigny, village situé à un quart de lieue d'Estampes, sur la fin de Janvier dernier dans sa cent huitième année. En 1773 il avoit encore cultivé lui-même son jardin & cueilli ses fruits. Le Gouvernement lui avoit accordé depuis environ six mois une pension de cent écus à cause de son grand âge. Il avoit l'esprit sain, la mémoire bonne & marchoit fort aisément, portant presque toujours son bâton sous son bras.

Il est mort le mois dernier à Séville un Nègre nommé Sauveur-Joseph-Ferdinand de la Crux, âgé de 116 ans. Il étoit né à Madinga dans la Province de Guinée, d'une famille très-illustre de ce pays-là, où il avoit fait huit campagnes au service de son Roi jusqu'à l'année 1714, auquel tems ayant été conduit de la Nouvelle-Espagne en ce Royaume, il fut instruit dans les Dogmes de la Religion Catholique & baptisé l'année suivante. Il étoit d'une agilité singulière, & malgré son âge avancé il montoit à cheval tous les ans le jour de Notre-Dame des Anges, pour laquelle il avoit beaucoup de dévotion, & dans une course qui se faisoit à sa Chapelle il tâchoit de surpasser les autres Maures pour y arriver le premier.

Dans le dernier Journal, pag. 559, l. 30, ôtez les deux points avant *non &c.* --- P. 597, l. 18. mais on s'accorde, lisez. On s'accorde. --- P. 610, dans la note ajoutez l'an 1774.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	649
RUSSIE.	(Moscou.	651
POLOGNE.	(Varsovie.	653
ESPAGNE.	(Madrid.	658
SUEDE.	(Stockholm.	659
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	661
ANGLETERRE.	(Londres.	662
ALLEMAGNE.	}	Vienne. 667
		Berlin. 670
		Munic. 670
ITALIE.	}	Venise. 671
		Turin. 673
		Mantoue. 674
		Naples. 675
		Spolere. 676
		Rome. 678
FRANCE.	}	Paris. 683
		Versailles. 689
PAYS-BAS.	(La Haye. 692
		Morts. 694